

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2005

Sommaire

Avant-propos par Anne-Catherine Lyon	2
Rapport de gestion 2005	
Chancellerie d'Etat	3
Sécurité et environnement	4
Formation et jeunesse	6
Institutions et relations extérieures	8
Santé et action sociale	10
Economie	12
Infrastructures	14
Finances	16
Développement durable	18
Ministère public	21
Tribunal cantonal	22
Tribunal administratif	23
Rapport sur les comptes 2005 (pages vertes)	
Chiffres clés et faits marquants	24
Comptes de fonctionnement	26
Ecart entre le budget voté et les comptes	27
Evolution du produit de l'impôt	32
Analyse du bilan au 31 décembre 2005	34
Flux de fonds	40
Lexique, sigles et abréviations	42
Le Canton de Vaud aujourd'hui (pages grises)	
Institutions et publications	46
Communes et districts	48
Organigramme de l'Etat	50

Production: Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Impression: Presses Centrales Lausanne

Illustration de couverture: Présentés le 30 mars 2006, les comptes de fonctionnement 2005 de l'Etat montrent un excédent de revenu de quelque 46 millions de francs. C'est le premier résultat positif depuis 1989 (16 exercices).

Illustrations: ARC (pp. 9, 11, 13), Michaël Fiaux/DFJ (p.7), Joël Christin/BIC (pp. 2, 17), eHnv (p. 10), Annika Gil/BIC (pp.3), Polcant (p.5), Alain Rouèche (p. 15), Laurent Tribolet/SR (p. 14), TC (p.22), M. Zouhri/Polcant (p.5).

Le Canton dans les chiffres noirs

par Anne-Catherine Lyon,
présidente du Conseil d'Etat en 2005



Pour la première fois depuis 1989, les comptes 2005 de l'Etat de Vaud se sont soldés par un excédent de 46,3 millions de francs. Ce résultat positif s'explique notamment par la maîtrise des charges et les mesures d'assainissement budgétaires prises par les autorités, ainsi que par une conjoncture économique favorable. Le Gouvernement a donc atteint l'objectif qu'il s'était donné en début de législature, une année avant l'échéance qu'il s'était fixée.

Ces circonstances favorables ont également permis au Canton de réduire sa dette, qui a passé de 8,3 milliards de francs en 2003, à un peu moins de 7 milliards de francs, ce qui lui permet de diminuer considérablement sa charge d'intérêt.

En outre, le déficit prévu par le budget 2006, à savoir 59,45 millions de francs, est proche de la planification financière, qui prévoyait 47 millions; c'est également le plus bas depuis 15 ans.

Pour sortir le canton de ses difficultés budgétaires et pour restaurer son image et sa crédibilité, le Conseil

d'Etat a misé sur la collégialité et la responsabilité.

Cette démarche ne va pas de soi. Elle nécessite des efforts, consentis semaine après semaine par chacune et chacun des membres du Collège, afin de faire du Conseil d'Etat le lieu permanent de recherche de consensus et d'élaboration de solutions.

Comme il l'avait indiqué dans son programme de législature, le Gouvernement a le souci simultanément de veiller aux conditions de vie de l'ensemble des habitantes et de habitants du canton, de prévoir le développement à long terme et d'assainir les finances, afin de permettre la réalisation de projets porteurs d'avenir.

C'est sans doute la cohérence de cette politique «des petits pas» qui porte aujourd'hui ses premiers fruits.

Le Parlement partage cette vision pragmatique et soutient cette recherche constante d'équilibres. La discussion budgétaire de décembre 2005 s'est ainsi conclue par un vote historique: 132 oui, 15 non, et 17 abstentions, soit un soutien

de 73% des députés, cela ne s'était plus vu depuis 18 ans!

Toutefois, les citoyennes et les citoyens vaudois semblent vouloir réduire la marge de manœuvre du Conseil d'Etat et du Grand Conseil: selon eux, l'assainissement des finances cantonales doit se faire sans impôts supplémentaires, sans contributions plus grandes des usagers, sans baisses de prestations, et seuls les investissements absolument prioritaires doivent être consentis. C'est du moins l'interprétation que l'on peut faire du refus par le peuple des quatre décrets fiscaux, de la loi sur les EMS ou encore du projet d'animalerie.

Enfin, cette année 2005 a vu les relations entre l'Etat et les communes traverser une zone de turbulences. La défense du bien commun, la nécessité d'améliorer la santé financière de l'Etat afin d'en restaurer l'image et la place au sein de la Confédération, l'attention forte portée aux attentes des habitantes et des habitants du canton sont des missions qui incombent autant à l'Etat qu'aux communes. Puisseons-nous y contribuer ensemble, dans un climat positif et constructif.

Chancellerie



Vincent Grandjean,
chancelier d'Etat.

La Chancellerie d'Etat est au service du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des habitants du canton. Elle est rattachée administrativement au Département des institutions et relations extérieures (DIRE).

Ses 61 collaborateurs se répartissent en 51,25 ETP (équivalents temps plein).

L'année en quelques chiffres

Séances ordinaires du Conseil d'Etat:	49
Séances extraordinaires du Conseil d'Etat:	17
Décisions prises par le Conseil d'Etat:	1473

D'errrière la baisse tendancielle du nombre des décisions prises annuellement par le Conseil d'Etat (près de 2500 il y a cinq ans, 1500 aujourd'hui), il faut voir d'abord l'effet d'une meilleure répartition des attributions entre le gouvernement et les départements. Plusieurs révisions législatives ou changements de pratiques ont favorisé avec bonheur la délégation de compétence. La charge du Conseil d'Etat en est allégée, ce qui lui permet de mieux appréhender les dossiers majeurs: ainsi, l'année 2005 lui a donné l'occasion d'amener à maturité des objets significatifs – par exemple les projets de loi sur l'accueil de jour de l'enfance ou le découpage territorial – de conduire sereinement les processus d'adoption du budget ou la démarche DEFI, d'accorder du temps aux réformes qui touchent les grandes politiques sectorielles et de ne pas être pris de cours lorsque survient une urgence imprévue à laquelle il faut se consacrer toutes affaires cessantes – ce qui est le lot de chaque autorité exécutive.

Parmi les questions importantes que le Conseil d'Etat a pu aborder avec recul, on citera celle, récurrente, de l'image de l'Etat. Il a pris connaissance d'une étude dont la synthèse conduit sans surprise à relever que cette image, bonne ou mauvaise, se forge au travers de l'expérience vécue par chacune et chacun au quotidien avec l'administration. C'est pourquoi, des décisions ont été prises – et d'autres suivront – pour améliorer cette relation. En cohérence avec la nouvelle organisation de l'informatique cantonale, une refonte du site Internet est en cours, destinée à développer les prestations en ligne et clarifier les circuits administratifs. La diffusion d'un logo harmonisé n'est pas anodine, comme on le voit pour celui de la Confédération:

une jungle de logos égare la population, fait oublier où se trouve l'Etat, ce qui vient de lui, ce qu'il soutient. Cela est en voie d'être corrigé.

La simplification est, dans cette même logique, au centre de plusieurs autres actions. Dans le domaine des droits politiques par exemple, la généralisation du vote par correspondance en est une (avec un effet clair et net: l'élévation du taux de participation): une étude montre que 95% du corps électoral s'y est rallié et, en passant, qu'avant la dernière semaine précédant le scrutin, une moitié a déjà voté. S'il fallait une autre démonstration que les droits politiques symbolisent le changement, citons les intenses préparatifs faits en 2005 pour éviter que la première participation des étrangers aux élections communales de 2006 soit un «flop»: grâce à diverses initiatives, dues notamment à un effort remarquable des communes, ce n'a pas été le cas. La préparation des votations, en particulier des élections, est un travail considérable; quand l'une se termine un dimanche soir, le compte à rebours de la suivante est déjà lancé. Du point de vue opérationnel, le renouvellement des autorités cantonales en 2007 mobilise déjà des ressources. D'ici leur entrée en fonction, près de 2000 décisions auront passé devant le Conseil d'Etat.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

En 2005, le Département de la sécurité et de l'environnement comptait les services et postes de travail (ETP) suivants:

Secrétariat général:	48,85 ETP
Police cantonale:	977,80 ETP
Service pénitentiaire:	373,65 ETP
Service des automobiles et de la navigation:	221,80 ETP
Service de la sécurité civile et militaire:	106,80 ETP
Service des eaux, sols et assainissement:	113,10 ETP
Service des forêts, de la faune et de la nature:	90,90 ETP
Service de l'environnement et de l'énergie:	23,40 ETP
Laboratoire cantonal:	42,80 ETP

L'année en quelques chiffres

Accidents mortels: 2003 2004 2005

Personnes tuées: 61 56 45 (-20%)

Contrôles routiers: 2003 2005

Contrôles radar: 1548 2063 (+33,26%)

Automobilistes dénoncés: 6,99% 7,10%

Respecter l'environnement par des mesures à long terme: pour le département, 2005 restera marquée par des décisions répondant à cette volonté. Un loi sur l'énergie qui encourage les solutions alternatives, une révision de la taxe auto qui favorise les voitures les moins polluantes, une sérieuse prise en compte des dangers naturels afin d'anticiper les risques: autant d'exemples qui montrent l'importance que le canton accorde aux questions environnementales.

Côté sécurité, la surpopulation carcérale reste un problème sans solution à court terme d'autant plus que tous les cantons du Concordat romand vivent la même situation. Plus réjouissant: la campagne «apaiser la conduite» menée par la police cantonale a porté ses fruits puisque le nombre de personnes décédées lors d'accidents de la route a diminué de 20% par rapport à 2003.

Révision de la loi sur la taxe automobile

Revoir la méthode de calcul de la taxe automobile afin de l'adapter aux véhicules modernes et d'encourager l'achat des véhicules les moins polluants: c'est dans ce sens qu'a été révisée la loi du 10 novembre 1976 sur la taxe des véhicules automobiles.

Dans l'ancienne loi, le calcul de la taxe était basé sur le poids total et la cylindrée des véhicules. Selon la nouvelle loi, le poids et la puissance sont découplés et imposés séparément par paliers, permettant une taxation adaptée aux véhicules actuels. De plus, la loi introduit un rabais de 50% de la taxe pour trois types de véhicules: les voitures fonctionnant au gaz naturel, celles équipées d'un filtre à parti-

cules (les voitures diesel) et celles émettant un taux de CO₂ inférieur à 120 grammes au km (y compris les voitures hybrides).

Par rapport au parc actuel de véhicules, 33% des conducteurs ont vu leur taxe augmenter (véhicules lourds et puissants) alors que 67% ont enregistré une baisse.

Projet de loi cantonale sur l'énergie

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur l'énergie, ainsi qu'un projet de décret accordant un crédit de 8 millions de francs sur 4 ans pour financer des projets de diversification énergétique. Cette loi doit permettre au Conseil d'Etat de réaliser les tâches que la Confédération a confiées aux cantons en matière d'énergie et de mener sa propre politique énergétique.

Des programmes de grande envergure tels que Minergie pourront se poursuivre,

Décret électrique en vigueur en automne

En mai 2005, les communes de St-Légier-la-Chiésaz et de Corsier-sur-Vevey déposaient un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre le décret sur l'électricité adopté par le Grand Conseil le 5 avril 2005. La Cour a rejeté cette requête, une décision importante pour les autorités vaudoises qui estiment que ce décret constitue la meilleure solution pour maintenir un service public de qualité dans ce domaine. Il doit être envisagé à titre provisoire dans l'attente de la nouvelle loi fédérale, annoncée pour 2007. Le décret est entré en vigueur en automne.

L'Académie de Police a été officiellement inaugurée le samedi 29 octobre 2005. Les Conseillers d'Etat vaudois et valaisan, Messieurs Charles-Louis Rochat et Jean-René Fournier, accompagnés des Commandants Eric Lehmann et Bernard Geiger ont officiellement procédé à cette inauguration. La cérémonie s'est déroulée en présence de plus de quatre cents invités, dont de nombreux représentants des autorités communales, cantonales et fédérales. La visite a permis de présenter ce site multifonctionnel favorisant l'instruction optimale des futurs policiers (théorie, self-défense, tir, sport et activités policières en général).



de même que les nombreuses réalisations énergétiques menées à bien au niveau des énergies indigènes et renouvelables et de nouvelles technologies propres et économiques. De plus, des programmes de conseils et d'informations dans les écoles et auprès du grand public vont être poursuivis et amplifiés. La loi cantonale sur l'énergie permet aussi à l'Etat de Vaud d'harmoniser ses normes avec celles des cantons voisins.

L'Etat de Vaud a besoin de fonds pour assumer ses tâches. La loi adoptée au printemps 2006 par le Grand Conseil introduit une taxe sur l'électricité d'un montant maximum de 0,2 centime par kWh (soit au maximum 6 à 8 francs par ménage et par année). Le crédit-cadre sollicité permettra de poursuivre voire d'amplifier le soutien aux réalisations collectives et individuelles visant à optimiser ou diminuer les besoins énergétiques, ainsi qu'à promouvoir le recours aux énergies renouvelables.

8,7 mios pour stabiliser le glissement de la Frasse

Le glissement de la Frasse, l'un des plus grands de Suisse, menace à deux endroits les routes cantonales reliant Aigle à Château d'Oex et les Diablerets, ainsi que le Sépey-Leysin. Pour entreprendre, avec l'aide de la Confédération et des communes concernées, les travaux de stabilisation de ce glissement, un crédit d'investissement de 8,7 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil.

Ce glissement, situé sur les territoires des communes de Leysin et d'Ormont Dessous, pourrait également obstruer la Grande Eau par une masse importante d'éboulis et former ainsi une poche d'eau qui à son tour menacerait en aval la région d'Aigle.

Au total, avec la part de la Confédération (6,7 millions) et des quatre communes (600 000 francs), les travaux coûteront 16 millions de francs. En principe, les travaux débiteront en automne 2006 pour se terminer en 2009. Ils seront coordonnés avec ceux concernant la réfection de la route des Mosses pour les 40 tonnes.

Augmentation de la violence chez les jeunes

Malgré une diminution annuelle de 3,9% des infractions, le niveau de la criminalité dans le canton de Vaud reste relativement élevé. Avec plus de 34 706 infractions commises en 2005, les chiffres sont signi-

ficatifs d'une augmentation de la violence d'une manière générale et en particulier chez les jeunes.

Les interventions pour des délits tels que lésions corporelles et voies de faits ont continué d'augmenter (+11% des voies de fait et +18% des lésions corporelles simples et graves en 2005). L'analyse sur ces 10 dernières années des infractions liées à la violence montre que celles-ci ont plus que doublé.

Prisons: taux d'occupation élevé

La hausse constante du taux d'occupation des établissements vaudois de détention préventive observée ces dernières années a nécessité la création ponctuelle de places supplémentaires par le doublement ou du triplement des cellules. Ainsi de 248 places réglementaires au Bois-Mermet et à La Croisée, la capacité a été augmentée en deux phases distinctes de +120 places (+48%) sans moyens supplémentaires en terme de personnel lors de la seconde phase.

Cette situation est due à deux facteurs principaux: la saturation du taux d'occupation des établissements pénitentiaires qui ne peuvent accueillir les nouveaux condamnés, gardés en préventive; et, en parallèle, l'augmentation du nombre des prévenus. Les cantons membres du Concordat romand connaissent une réalité identique et réfléchissent ensemble à des solutions à long terme.

Raffinerie de Colombey: surveiller la qualité de l'air

Suite à de nombreuses plaintes de la population du Chablais et pour répondre à une pétition adressée au Conseil d'Etat, le Service de l'environnement et de l'énergie a engagé, dès juillet 2005, des moyens significatifs pour surveiller la qualité de l'air aux alentours des installations de la Raffinerie de Colombey sises en territoire vaudois et documenter ainsi la situation, en particulier en ce qui concerne les concentrations de composés organiques volatils dans cette région.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Le personnel administratif et technique du Département comprend:

Secrétariat général: 65,51 ETP,

Enseignement obligatoire (y compris personnel administratif et technique des établissements): 338,20 ETP

Enseignement postobligatoire: 215,53 ETP

Enseignement supérieur (UNIL non comprise): 164,42 ETP

Protection de la jeunesse: 121,80 ETP

Enseignement spécialisé et appui à la formation: 148,81 ETP

Affaires culturelles: 164,35 ETP

A ces chiffres s'ajoutent 71,75 ETP d'enseignants détachés à des tâches administratives auprès des divers services, ainsi que 225,60 ETP de personnel pédago-thérapeutique.

Le personnel enseignant du Département comprend:

Enseignement obligatoire: 5564,79 ETP

Enseignement postobligatoire: 1549,43 ETP

Enseignement spécialisé: 251,78 ETP

Elèves et jeunes en formation

Enseignement obligatoire: 79 986 élèves

Enseignement postobligatoire: 25 024 jeunes (dont 1114 à l'OPTI, 15 429 en formation professionnelle et 8841 dans les gymnases)

Enseignement spécialisé: 4297 élèves

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de travaux législatifs, tels la loi sur l'accueil de jour des enfants, la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle, la révision totale de la loi sur les activités culturelles, la loi sur le soutien à la formation musicale ou encore la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs.

Le DFJ a par ailleurs porté ses efforts sur divers projets transversaux, dont l'amélioration de la coordination des apprenti-es se formant en son sein (plus de 200) et la mise en œuvre progressive d'une messagerie électronique pour les enseignants.

Au vu de la taille du DFJ et de la diversité des projets qui y sont conduits, voici un aperçu de quelques-unes des démarches conduites courant 2005.

Scolarité obligatoire

En 2005, l'enseignement obligatoire a vu l'introduction du nouveau cadre général de l'évaluation et de son règlement d'application, la finalisation du processus de transfert EtaCom pour le personnel des

établissements scolaires, et la poursuite de la réorganisation territoriale conformément à la Loi scolaire.

Une importante réflexion sur la place occupée par l'enfant dans la société et les conséquences sur le fonctionnement de l'école a par ailleurs été entamée. Le forum public «Autres temps, autre école», qui a débuté fin 2005, a notamment abordé les questions de l'organisation et des contenus pédagogiques de l'école enfantine, ainsi que l'opportunité de rendre cette dernière obligatoire dès 4 ans; il permettra également d'interroger l'organisation des temps scolaires et parascolaires en vue d'une meilleure harmonisation et cohérence de la journée de l'écolier.

Formation postobligatoire

Par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services du DEC et du DSAS, le DFJ a été à même de répondre à l'ensemble des jeunes souhaitant s'intégrer dans une formation postobligatoire.

En 2005, plus de 144 contrats de préapprentissage dans 36 professions dif-

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Dans sa séance du 21 décembre 2005, le Grand Conseil a adopté un décret accordant à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) un crédit de 4,9 millions, destiné au regroupement de la haute école sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens. Connaissant un succès sans précédent, l'ECAL est passée en dix ans de 145 étudiant-es à plus de 340, tout en dispensant désormais des enseignements à quelque six cents étudiant-es de la HEP et de

l'EPFL. Pour faire face à l'augmentation de ses effectifs et mener à bien sa mission au sein de la HES-SO, de nouvelles conditions d'hébergement devaient être envisagées. Une possibilité de regroupement de l'ECAL, actuellement établie sur deux sites, s'est présentée fin 2002 sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens. Suite à la décision du Conseil d'Etat, le regroupement de l'ECAL dans ses nouveaux locaux est prévu pour la rentrée 2007.



*La cheffe du département
Anne-Catherine Lyon
lors de l'inauguration du
gymnase de la Broye.*

férentes ont été enregistrés. A ces chiffres il faut ajouter environ 15 500 jeunes en formation professionnelle de base, et près de 9000 gymnasiens. Au sujet des gymnases, il convient notamment de souligner l'inauguration du gymnase intercantonal de la Broye, qui a effectué sa première rentrée le 29 août 2005.

Enseignement supérieur

Afin de tenir compte des exigences de la Confédération en matière de concen-

Système d'information

Le Système d'information des établissements de formation (SIEF), destiné à remplacer par un produit unique les divers outils informatiques utilisés, est l'un des projets phare de l'informatique du DFJ. Une analyse approfondie des besoins des établissements et des services, conduite avec des représentantes des utilisatrices et utilisateurs, a permis de rédiger un cahier des charges fondé sur quatre objectifs principaux:

- assurer un meilleur suivi du cursus des élèves
- assurer la gestion administrative des enseignants
- assurer l'accès aux informations et à leur diffusion
- permettre d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales

Un appel d'offres, lancé en août 2005, a été suivi par le processus de sélection d'un fournisseur. La demande de crédit d'investissement pour ce projet a été acceptée par le Grand Conseil en mars 2006.

tration des Hautes Ecoles spécialisées, le Conseil d'Etat a approuvé le 12 janvier 2005 le regroupement dès la rentrée 2006-2007 de l'ensemble de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud à Yverdon-les-Bains.

La Haute Ecole pédagogique (HEP) a poursuivi courant 2005 son projet de refondation. Trois décisions ont été prises en janvier 2005: l'abrogation de la Loi du 8 mars 2000 sur la HEP; l'adoption d'un décret instituant un régime transitoire de trois ans; l'ouverture d'un débat public sur la formation des enseignants. En juillet 2005, la nouvelle structure a été adoptée et, le 15 décembre, la HEP a déposé auprès de la Conférence suisse des directeurs d'instruction publique trois dossiers de demandes de reconnaissance de ses filières: préscolaire et primaire, secondaire semi-généraliste, secondaire spécialiste.

Pour l'Université de Lausanne, l'année 2005 aura été marquée par la mise en œuvre du nouveau régime légal, caractérisé par une large autonomie. L'Université s'est par ailleurs vu accorder, sous la forme de cinq décrets, les moyens de rénover ou construire divers bâtiments. Le cinquième décret, qui devait permettre de doter le Centre intégratif de génomique de l'UNIL d'une animalerie a été rejeté en votation le 27 novembre, suite à un référendum.

Enseignement spécialisé et appui à la formation

La réorganisation du SESAF s'est achevée par la création de l'Office de l'enseignement spécialisé.

Le renouvellement du système informatique de gestion des bourses a par ailleurs été décidé; le choix s'est porté sur un logiciel

déjà utilisé dans plusieurs cantons. Cette modernisation permettra d'accélérer le traitement des demandes, d'analyser la distribution, et de gérer plus efficacement les flux financiers.

Protection de la jeunesse

2005 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des mineurs et de son règlement d'application. Certaines dispositions ont été renforcées, dont l'obligation faite à toute personne exerçant une profession, une charge ou une fonction en relation avec les mineurs de signaler au SPJ les situations d'enfants ou d'adolescentes en danger dans leur développement.

Parallèlement, la réorganisation du SPJ s'est achevée avec l'ouverture en mai 2005 du quatrième Office régional de protection des mineurs, situé à Nyon, qui complète ceux de Lausanne, Yverdon, et La Tour-de-Peilz. Des antennes existent par ailleurs à Payerne et à Bex.

Affaires culturelles

Le projet architectural du futur Musée des beaux-arts a été présenté en mars au public et, depuis lors, les formalités pour l'élaboration du plan d'affectation cantonal du site de Bellerive se sont poursuivies.

A l'automne 2005, la structure Ecole-Musée a été transférée de l'enseignement obligatoire aux affaires culturelles. Une coordinatrice est désormais chargée de gérer l'interface entre les différents partenaires et le concept des dossiers pédagogiques est entièrement revu (www.ecole-musee.vd.ch). L'objectif est d'ouvrir l'offre d'Ecole-musées, jusqu'alors limitée aux seuls musées lausannois, à l'ensemble du canton de Vaud.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

En 2005, le Département des institutions et des relations extérieures comptait au total 765,75 équivalents temps plein (ETP). Ces effectifs se répartissent ainsi:

Chancellerie d'Etat	51,55 ETP
dont:	
UCA	7,00 ETP
Archives cantonales:	11,55 ETP
(Les archives cantonales ont rejoint la Chancellerie en 2005).	
Secrétariat général:	31,50 ETP
auxquels s'ajoutent:	
• Cellule Constitution	3,50 ETP
• Office des Affaires extérieures:	4,00 ETP
Communes et relations institutionnelles:	463,65 ETP
Juridique et législatif:	23,35 ETP
Ministère public:	12,95 ETP
Population:	136,2 ETP
Aménagement du territoire	39,05 ETP

L'année 2004 en quelques chiffres

Total des recettes DIRE: 100 millions de francs,

Total des charges DIRE: 224,7 millions de francs, dont

- 58,5 millions pour les cultes
- 107 millions pour le Service de la population dont 90,9 pour l'asile.
- 7,5 millions pour le Service de l'aménagement du territoire.

Le Département des institutions et des relations extérieures a poursuivi en 2005 des réformes d'envergure. Certaines relèvent de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution cantonale, comme le projet portant sur les Eglises et les communautés religieuses mais aussi en dehors de ce cadre, comme le projet de longue haleine de nouveau plan directeur cantonal, outil essentiel de l'aménagement du territoire.

Utilisation harmonieuse du territoire cantonal

D'octobre à décembre, l'avant-projet de nouveau plan directeur cantonal a été mis en consultation. Mis en chantier en 2000, ce plan, doit permettre au canton de relever un défi de taille pour son territoire: accueillir 100 000 nouveaux habitants d'ici 2020.

La priorité de ce plan est de contenir la tendance actuelle à l'éparpillement des habitations sur le territoire cantonal qui induit, outre des atteintes au paysage, une intensification du trafic routier, coûteuse en infrastructures et aggravant embouteillages et pollution. Le projet mis en consultation prévoit de favoriser l'implantation des nouveaux habitants dans les espaces dotés d'équipements publics conséquents et bien desservis par les réseaux de transport. Une quarantaine de centres cantonaux et régionaux ainsi qu'un certain nombre de centres locaux répartis sur l'ensemble du Canton répondent à ces critères.

Plus localement, aux côtés des communes et des associations régionales concernées, le Canton a été très actif en faveur du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Destiné à harmoniser l'organisation des transports et la localisation des nouveaux habitants, le projet a fait l'objet fin 2005

d'une vaste consultation auprès des communes et des habitants.

Le projet de Modification en aménagement du territoire sur la légalité et l'opportunité (MATLO) a été mené à bon port. Il introduit dans la pratique cantonale les modifications apportées par la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, allégeant les procédures et élargissant les compétences communales en matière d'autorisations.

Communes

Afin de renforcer les liens de l'Etat avec les communes, le Service des communes et des relations institutionnelles a été créé. Depuis le 1^{er} juillet 2005, le SeCRI est l'interlocuteur privilégié des communes au sein de l'Etat. Centre de compétences pour les communes, il a notamment mis à disposition sur le site internet du Canton un guide pour les fusions de communes.

Une révision importante de la loi sur les communes – liée à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution – a été adoptée par le Grand Conseil en mai 2005. En outre, afin de renforcer la solidarité entre communes en fonction de leurs besoins et de leurs ressources financières, le Canton a révisé en profondeur les mécanismes de péréquation intercommunale. La nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, tend à réduire les écarts fiscaux jugés encore excessifs entre communes, prend en compte les besoins des villes-centres et renforce la solidarité entre communes, notamment dans le domaine des transports.

Constitution

L'imposant chantier législatif ouvert par l'adoption de la nouvelle Constitution a continué à progresser en 2005. Depuis avril 2003, plus des deux tiers du



Le chef du département Jean-Claude Mermoud, accompagné par Daniel Berner, chef ad interim du Service de l'aménagement du territoire, annonce, en octobre 2005, le lancement de la consultation sur le projet de nouveau Plan directeur cantonal vaudois.

programme législatif ont été élaborés ou adoptés. C'est par exemple l'entrée en vigueur le 1er mai de la naturalisation facilitée ou, dans le domaine judiciaire, la mise en consultation du projet de réforme des tribunaux qui prévoit notamment de réunir le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal (article 130 de la Constitution).

La Cellule d'appui à la mise en oeuvre de la Constitution a été chargée d'assurer également la conduite opérationnelle de la mise en oeuvre de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT).

Eglises: projet novateur

Pour suivre les nouvelles dispositions de la Constitution dans le domaine religieux, le Conseil d'Etat a mis en consultation en novembre un avant-projet de lois sur les Eglises et les communautés religieuses. Elaboré par le DIRE en partenariat avec les institutions religieuses reconnues par la Constitution, ce projet novateur prévoit notamment un statut juridique identique pour l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique, l'application de la reconnaissance constitutionnelle par l'Etat de la communauté israélite et les mécanismes et conditions permettant à de nouvelles communautés religieuses d'être reconnues par l'Etat.

Asile

Comme en 2004, l'asile a été l'un des importants dossiers du DIRE en 2005. Un projet de loi sur l'aide aux requérants d'asile et à d'autres catégories d'étrangers a été adopté par le Conseil d'Etat. Votée par le Grand Conseil en 2006, la nouvelle loi clarifie le rôle et les compétences dans le domaine de l'asile, en précisant notamment les relations entre l'Etat et la

Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS).

Constatant la fin de la mise en oeuvre de la «circulaire Metzler» dans le domaine de l'asile, le DIRE a adapté la pratique cantonale en matière de travail de requérants d'asile à la loi fédérale sur l'asile. Celle-ci stipule que les requérants déboutés, qui font l'objet d'une décision fédérale de renvoi définitive et exécutoire, ne peuvent plus exercer d'activité lucrative. Au cours de l'année, les autorisations de travail ont donc été progressivement retirées aux déboutés du droit d'asile qui travaillaient encore.

La question des requérants, dont le dossier avait été présenté en 2004 à l'Office des Migrations (ODM) sous l'angle de la circulaire Metzler, a continué à occuper une place importante de l'actualité du DIRE.

Le Conseil d'Etat a encouragé la mise sur pied par les mouvements religieux, politiques ou associatifs volontaires d'un système de parrainage pour soutenir et accompagner les requérants dans leurs démarches. Après une suspension de janvier à mai de l'application des mesures de contrainte pour les plus vulnérables, la majorité du Conseil d'Etat a constaté que les départs ne s'étaient pas intensifiés, malgré le prolongement des programmes d'aide au retour. La suspension n'a alors été maintenue que pour les femmes kosovares isolées.

En octobre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un décret élaboré par le DIRE, conformément à la motion du député Serge Melly adoptée par une majorité de parlementaires. Ce texte prévoit notamment de ne plus soumettre les requérants concernés par la circulaire Metzler aux mesures de contrainte. Le Conseil d'Etat a exprimé des doutes sur la légalité de ce décret, dont les principales dispositions seraient vraisemblablement inapplicables.

Après des départs et des régularisations par d'autres procédures fédérales, 237 personnes, dont le dossier avait été présenté sous l'angle de la circulaire Metzler aux autorités fédérales, devaient encore quitter la Suisse au regard de la loi en décembre 2005.

Intégration

Un projet de loi sur l'intégration des étrangers a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce texte promeut dans ce domaine une action transversale au sein de l'administration et une coordination entre acteurs institutionnels et associatifs et prévoit une évaluation régulière de l'action de l'Etat.

Ordre judiciaire

Afin de résorber le retard pris dans le traitement des dossiers par le Tribunal administratif, celui-ci a été renforcé temporairement. Il a été doté, pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2007, de 6,6 postes supplémentaires, dont un juge nouvellement élu et l'augmentation du taux d'activité de trois juges adjoints.

Affaires extérieures

En 2005, le Canton a poursuivi son action d'influence auprès des instances fédérales grâce notamment à son Chargé de mission auprès de la Confédération. A la suite d'une évaluation approfondie, le canton de Vaud s'est retiré de l'espace Mittelland, au profit de collaborations intercantionales renforcées sous l'égide de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) qui regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Il a par ailleurs reconduit son soutien financier au Centre d'accueil de la Genève internationale.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale



le «Buis», nouveau bâtiment hospitalier ayant accueilli le secteur mère-enfant, regroupé dès le 20 février 2006 sur le site d'Yverdon-les-Bains des eHnv.

En 2005, le Département de la santé et de l'action sociale comprenait les services et institutions suivants pour un total de 6237,87 ETP (équivalents temps plein):

Secrétariat général (SG)	47,35 ETP
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	23,25 ETP
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	74,80 ETP
Service de la santé publique (SSP)	82,47 ETP
Hospices cantonaux (HC)	6010,00 ETP

L'année en quelques chiffres

Dépenses de santé publique: 850 mios de francs
dont:

Hospices Cantonaux (HC):	446 mios
Etablissements sous contrat avec les HC:	43 mios
Fédération des hôpitaux vaudois:	201 mios
Etablissements médico-sociaux:	64 mios
OMSV:	48 mios
Chaîne des urgences:	16 mios
Promotion et prévention de la santé:	13 mios

Dépenses d'action sociale: 1250 mios de francs
dont:

Subsides assurance-maladie:	317 mios
Prestations complémentaires AVS/AI:	292 mios
Participation charges fédérales AVS/AI:	243 mios
Aide Sociale Vaudoise et RMR:	189 mios

De nombreux objectifs ont été atteints: des modernisations et agrandissements de quatre sites hospitaliers, de deux EMS et de la division de néonatalogie au CHUV, un accord salarial dans le secteur sanitaire parapublic, une loi permettant des aides individuelles aux personnes recourant à des prestations médico-sociales alternatives à l'EMS, la définition des priorités et règles dans l'introduction du Revenu d'insertion (RI) et de la politique d'insertion sociale, ainsi qu'une redéfinition à la hausse des subsides LAMal.

Politique sanitaire

Conditions de travail du personnel soignant

Avec l'appui du DSAS, les organisations d'employeurs et de travailleurs des EMS et des hôpitaux régionaux vaudois se sont entendues pour fixer un salaire minimum de 3500 francs par mois dès le 1er janvier 2006. La conclusion d'un tel accord constitue une première historique et concerne 1000 des 10 000 collaborateurs du secteur parapublic de la santé. Les négociations ont été menées parallèlement à l'élaboration d'une convention collective de travail qui se poursuit.

Les conditions de travail et de rémunération des médecins assistants ont été améliorées grâce à l'application du protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'ASMAV (Association des médecins assistants et chefs de clinique).

Hôpitaux

Le Grand Conseil a adopté quatre décrets d'investissements dans les hôpitaux de Nyon, de la Riviera, de Morges et d'Yverdon-les-Bains, pour des travaux d'entretien, de mise en conformité et

d'adaptation à l'évolution des besoins. A Yverdon-les-Bains, le projet tient compte du changement de mission de l'hôpital de St-Loup, dont les services mère-enfant seront transférés à Yverdon en 2006. Dans l'Est vaudois, les études préliminaires relatives à l'Hôpital mono-site du Chablais vaudois et valaisan se sont poursuivies, afin de vérifier le potentiel des sites hospitaliers existants et d'étudier la forme juridique du futur établissement.

Un règlement a été promulgué pour fixer des normes pour la comptabilité, le système d'information et le système de contrôle interne des hôpitaux reconnus d'intérêt public.

Garde médicale: numéro unique

Le 0848 133 133 remplace 26 numéros différents et permet d'atteindre un médecin ou un médecin dentiste de garde. Ce numéro doit inciter les patients à éviter chaque fois que c'est possible d'avoir recours aux services d'urgences hospitalières.

Hospices cantonaux

Le Grand Conseil a adopté un crédit d'ouvrage de Fr. 5'185'500.- pour l'augmentation de la capacité d'accueil en néonatalogie et pour la création de locaux d'accueil pour les familles. La capacité d'hospitalisation en néonatalogie, qui est actuellement de 28 lits, pourra ainsi être portée progressivement à 40 lits.

Un pôle «cardiovasculaire et métabolisme» a été officiellement créé sous le nom de CARDIOMET. Il fédère des unités du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine actives dans ces domaines et leur fournit des plates-formes communes en recherche clinique et fondamentale.

Une unité spécialisée en «médecine des violences» a été créée au sein de

Le 24 mai 2005, la campagne de prévention de Promotion Santé Suisse contre la surcharge pondérale et le manque d'activité physique est lancée au parlement vaudois, en collaboration avec le DSAS. Le chef du Département Pierre-Yves Maillard participe à la démarche et mesure son indice de masse corporelle (IMC).



l'Institut de médecine légale. Elle offre des prestations ambulatoires visant à soutenir et traiter les victimes de violence, ainsi qu'à établir le constat de «coups et blessures».

Favoriser la construction d'EMS

Le refus du projet de loi sur les EMS (LEMS) et des décrets fiscaux a remis en cause la réalisation du Programme d'investissements de modernisation des EMS (PIMEMS), à l'exception de deux EMS, la Clairière à Mies et Silo à Echichens. Le DSAS a organisé trois séances de concertation avec ses partenaires du domaine médico-social afin de trouver de nouvelles solutions de financement. D'autre part, un projet de modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public a été mis en consultation, portant sur un renforcement des moyens d'intervention de l'Etat sur les établissements sanitaires, en particulier les EMS. Ces bases permettront de soumettre au Grand Conseil un nouveau paquet législatif et des projets de décrets pour relancer PIMEMS.

Aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale

La loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale remplace la loi de 1992 relative à l'aide financière aux personnes hébergées en EMS et étend cette aide aux personnes maintenues à domicile; elle porte également sur le subventionnement de divers organismes qui contribuent au maintien à domicile.

L'aide financière individuelle est désormais confirmée par une base légale fondant le principe des conventions tarifaires, tant pour les prestations à domicile qu'en hébergement, et permettant de

contrôler les prix des prestations facturées aux bénéficiaires ainsi qu'aux régimes sociaux.

Pandémie grippale

La menace de pandémie grippale a conduit à la création d'un groupe d'experts dit GEX, qui a pour mission d'élaborer des mesures préparatoires en application de la loi fédérale sur les épidémies et de la loi cantonale sur la santé publique. Les stocks de produits thérapeutiques et de matériel sanitaire ont été renforcés.

Politique sociale

Revenu d'insertion (RI)

La préparation de l'entrée en vigueur en janvier 2006 du nouveau régime d'aide sociale, le Revenu d'insertion, a été un événement marquant pour le département. Le RI prévoit une aide financière ainsi que des mesures d'insertion sociale et professionnelle. Il permet de généraliser l'insertion, de sécuriser le système et de simplifier les démarches administratives (un seul dossier, des directives uniques, un seul système informatique). Afin de permettre la participation des régions d'action sociale aux travaux nécessaires à sa mise en œuvre, le canton a collaboré étroitement avec le Conseil des régions.

Insertion sociale du RI

Les mesures d'insertion sociale (MIS) visent à permettre aux bénéficiaires du RI, notamment les jeunes adultes, de recouvrer leur aptitude au placement en vue de leur intégration sur le marché du travail. Un des objectifs fixés par le département est que chaque jeune adulte de 18 à 22 ans nouvellement inscrit auprès d'un CSR bénéficie d'une MIS. Les mesures en emploi avec

accompagnement individualisé faciliteront leur future insertion socio-professionnelle. Un accent sera porté sur l'acquisition de connaissances élémentaires.

Institutions spécialisées

En raison de suspicions de maltraitance, le DSAS a mandaté des enquêtes auprès de deux établissements pour personnes handicapées. Elles ont donné lieu à des recommandations aux institutions socio-éducatives et aux services chargés de leur surveillance. Pour y répondre le département a édicté une directive sur les mesures de contrainte en institution. Le dispositif de surveillance sera renforcé. Les institutions feront désormais régulièrement l'objet de visites inopinées de contrôle.

L'équipe mobile spécialisée dans le traitement des personnes handicapées mentales souffrant de troubles psychiatriques du CHUV apportera un soutien aux institutions et aux familles en situation de crise. L'instance de médiation «santé» va étendre, en 2006, son intervention aux institutions spécialisées et la création d'une commission d'examen des plaintes est à l'étude.

Subsides à l'assurance-maladie

La 2^e révision partielle de la LAMal concernant la réduction des primes prévoit que les cantons doivent élever les subsides à 50% au moins de la prime pour les enfants et les jeunes en formation des familles à bas et moyens revenus, d'ici janvier 2007. Pour Vaud, ce régime a déjà été adapté pour répondre dès 2006 au critère du 50%. Une seconde étape, qui entrera en vigueur en 2007, prévoit que la limite de revenu donnant droit aux subsides sera augmentée pour les enfants et les jeunes en formation.

DEC

Département de l'économie

Le Département de l'économie était composé, en 2005, des services suivants (ETP – équivalents temps plein):

Secrétariat général:	21,20 ETP
Economie, logement et tourisme (y compris Police du commerce):	38,20
Bureau de l'égalité (y compris garderies):	40,00
Emploi (y compris les ORP):	383,00
Agriculture (y compris viticulture):	93,67
Vétérinaire:	22,10
Education physique et Sport:	19,05

L'année en quelques chiffres

Le total des charges du Département de l'économie en 2005 est de 432 millions de francs, celui des recettes de 344 millions de francs.

L'attribution d'aides et de subventions cantonales est importante:

- 75 millions, dont 39 millions à l'économie publique;
- 275 millions de subventions fédérales redistribuées, dont 231 millions à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture et 42 millions au chômage.

Trois importants dossiers ont été traités par le Département: la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), le Development Economic Western Switzerland (DEWS) et, dans le cadre des démarches d'assainissement financier, DEFI/DEC 2006.

Au vu de ses excellents résultats en 2003 et 2004, la BCV a procédé au rachat d'une première tranche du capital-participation détenu par l'Etat, à hauteur de 201 millions de francs; ce montant a été consacré au désendettement de l'Etat. Le DEWS a été soumis à une évaluation par l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel. Après analyse, les cantons concernés (Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) ont décidé de poursuivre leur collaboration et des mesures d'améliorations des structures et de la gouvernance ont été annoncées. Enfin, les efforts consentis dans le cadre de la démarche DEFI ont permis de définir 36 mesures pour un effet sur le déficit de 2,728 millions.

Économie

Les résultats de la promotion économique vaudoise 2005 sont excellents. 70 nouvelles entreprises – prévoyant la création de 1193 emplois à moyen terme, dont 451 déjà créés – se sont implantées. Près de 1000 entreprises ont bénéficié de divers soutiens: 471 employant environ 5000 collaborateurs se sont adressées au Service de l'économie, du tourisme et du logement, qui a accordé des soutiens financiers de 1,1 million.

Le tourisme a fait l'objet d'une étude commandée par le Département en partenariat avec l'Office du Tourisme vaudois. Cette branche, dont l'impact économique est considérable, doit faire face à une forte concurrence. Il est ainsi indispensable de

Police du commerce

Deux grands dossiers: la nouvelle loi sur les activités économiques (LAE), qui transmet plusieurs compétences aux communes et permet une simplification, et la négociation, sur le plan intercantonal, d'un nouveau régime de délivrance des autorisations des loteries. A relever que la LAE interdit la vente du tabac aux mineurs de moins de 18 ans, ce qui place Vaud en conformité avec la volonté de la Confédération qui a signé la Convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. Enfin, une collaboration fructueuse s'est instaurée avec le Service de l'emploi pour la surveillance des dispositions à respecter dans l'hôtellerie et la restauration.

créer une diversification de l'offre touristique, en particulier dans les régions de montagne. Une révision des conditions-cadres est en voie d'élaboration.

La dernière évaluation des pôles de développement a permis de réaffirmer leur nécessité et leur contribution non négligeable au développement et à la diversification du tissu économique.

Emploi

La nouvelle loi sur l'emploi et son règlement d'application ont été adoptés avec, pour objectifs, le renforcement de la lutte contre le travail illicite, les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes ainsi que la collaboration avec les partenaires sociaux. Pour le travail illicite, une disposition institue le recouvrement des frais de contrôle et fixe les infractions pour lesquelles celui-ci est exigé, soit les infractions aux dispositions du droit des

La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor en discussion avec un étudiant de l'Ecole Technique de la Vallée de Joux, à Beaulieu (Lausanne) lors du 4e salon international de l'environnement professionnel de l'horlogerie et joaillerie, secteur prioritaire dans le cadre de la politique de développement du canton de Vaud.



étrangers, des assurances sociales, de l'imposition à la source, ainsi que tous les cas de récidive.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement s'est renforcée. Le rapport 2004 sur ces mesures a été publié, relevant que, sur quelques 450 contrôles, aucun cas de dumping avéré n'a été constaté, alors qu'un nombre substantiel d'infractions aux règles conventionnelles et sociales a été relevé.

Chômage

Le chômage n'ayant pas baissé de manière significative, des demandes de prolongation des indemnités ont été adressées au Seco. Les taux du chômage vaudois ont dépassé 5% dans plusieurs régions du canton. Le Service de l'emploi a procédé au renforcement de la stratégie de placement des demandeurs d'emploi, à la restructuration de l'offre des mesures du marché du travail et s'est consacré à l'entrée en vigueur du nouveau revenu d'insertion. Enfin, la Caisse cantonale de chômage a vu sa certification ISO 9001 prolongée.

Egalité

Il a été décidé que le groupe Impact – rattaché au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) – deviendrait une entité autonome. Nicole Golay, cheffe du BEFH, s'en est vue confier la direction et a été remplacée à la tête du Bureau par Sylvie Durrer.

Le BEFH a poursuivi son action pour la promotion de l'égalité de la femme dans l'emploi et la formation ainsi que dans la lutte contre la violence conjugale. Par ailleurs, il a continué de diriger les garderies de l'administration, Carambole et Mosaïque, avec une augmentation de 15 places dans le cadre de la reprise de la garderie

du CHUV La Récré. Il a organisé la journée «Oser tous les métiers» avec succès grâce à plus de 12 000 participants.

Agriculture

Au vu des difficultés rencontrées par le monde agricole, le Service de l'agriculture et ses partenaires n'ont pas épargné leurs efforts de promotion. Des groupes d'action régionaux se sont fédérés au sein de l'Association «Pays de Vaud, Pays de terroir», plaçant les produits de canton sous une même bannière. Il a été procédé à l'extension des mesures d'intervention de la Fondation d'investissements rural et à l'ancrage légal de la subvention à l'Office vaudois de cautionnement agricole.

En réponse à la consultation fédérale sur l'évolution de la politique agricole (PA 2011), il a été émis de sérieuses

réserves, du fait de l'accélération brutale que donne ce projet à la restructuration, menaçant ainsi l'agriculture dans son existence même.

Vétérinaire

Outre les contrôles habituels qu'effectue le Service vétérinaire, deux dossiers importants ont, cette année, requis ses compétences: la grippe aviaire et les chiens dangereux. En ce qui concerne la grippe aviaire, le vétérinaire cantonal a mis en œuvre les directives fédérales, à savoir le recensement (2962 détenteurs) et l'interdiction de l'élevage des volailles en plein air. S'agissant des chiens dangereux, la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi sur la police des chiens a commencé ses travaux dans un contexte délicat suite à l'accident mortel survenu le 1^{er} décembre dans le canton de Zurich. Enfin, dès l'été 2005, des démarches ont été entreprises pour rapprocher l'Institut Galli-Valerio de l'Université.

Sports

2005 étant l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, le Service de l'éducation physique et du Sport s'est mobilisé pour faire participer la population. Il a pris part au programme fédéral «L'école bouge» et a assuré une double présence au Comptoir Suisse grâce à l'animation de 2 aires de démonstration sportive avec les clubs et associations et la tenue d'un stand sur les méfaits de la sédentarité.

Le Canton – par l'intermédiaire de la Commission du Fonds du sport vaudois et avec le concours de la Fondation d'aide aux sportifs vaudois – a décidé d'octroyer une aide financière annuelle aux sportifs d'élite en sport individuel: les 18 premiers bénéficiaires ont reçu 7000 francs.

Viticulture

Lavaux a été durement touché par la tempête de grêle qui s'est abattue le 18 juillet, anéantissant en grande partie les vignobles des appellations Dézaley, Saint-Saphorin et Chardonne, frappant moins sévèrement ceux de Lutry, Villette, Epesses et Vevey-Montreux. 580 demandes d'indemnisation déposées auprès de la Suisse-Grêle portent sur plus de 500 hectares, traduisant des pertes de 3,5 millions de litres de vin ou 20 millions de francs. Dès lors, l'Etat a notamment autorisé le prélèvement d'une somme de 250 000 francs sur le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables afin de financer une campagne promotionnelle de l'Office des vins vaudois.

DINF

Département des infrastructures



Les conditions météorologiques ont été particulièrement rigoureuses pendant l'hiver 2004-2005. Du 25 au 27 janvier 2005, une forte bise s'est mise à souffler après d'importantes chutes de neige.

Le Département des infrastructures est composé des services suivants, qui totalisent 738,50 postes ETP (équivalents temps plein):

Secrétariat général:	47,10 ETP
Service des routes:	562,20 ETP
Service de l'information sur le territoire:	22,70 ETP
Service des bâtiments, monuments et archéologie:	42,40 ETP
Service de la mobilité:	14,10 ETP
Service des améliorations foncières:	14,50 ETP
Direction, planification et stratégie informatique:	35,50 ETP

L'année en quelques chiffres

Charges de fonctionnement: 288,6 millions de francs.

Revenus de fonctionnement: 92,3 millions de francs.

Dépenses d'investissements pour le DINF en 2005: 179,4 millions de francs (216,3 millions pour l'Etat).

Recettes d'investissements pour le DINF: 135,9 millions (150,5 pour l'Etat).

En dépenses nettes, le DINF gère 66% des investissements de l'Etat.

4722: le nombre de demandes de permis de construire enregistrées à la Centrale des autorisations en 2005 (4856 en 2004, 4426 en 2003, 3965 en 2002).

La consommation en sel pour les routes cantonales et nationales en 2005 s'est élevée à 22 900 tonnes pour une moyenne sur 10 ans de 13 700 tonnes. Le coût des prestations payées à des tiers et l'achat de sel s'élèvent, pour les routes cantonales, à 10,93 millions de francs pour 4,34 millions portés au budget.

À l'échelle mondiale, on se souviendra de 2005 comme de l'année de la flambée du prix du pétrole et d'événements climatiques fortement médiatisés. A notre échelle, ce contexte favorise une prise de conscience des problèmes liés au trafic motorisé individuel et de la nécessité de développer les «mobilités durables». La décision du Conseil fédéral de créer un fonds d'infrastructures pour soutenir financièrement des projets de transports publics dans les agglomérations va dans ce (bon) sens.

Le «chantier du siècle» à la une

Le programme des travaux du métro m2 est respecté, avec un objectif de mise en service commercial dès août 2008, suivi en décembre 2008 de la réorganisation complète du réseau des lignes des Transports publics de la région lausannoise, lors du changement d'horaire national.

Au 31 décembre 2005, 81% de la longueur des tunnels sont excavés (2348 m sur 2882 m). Les travaux de percement des tunnels doivent s'achever en septembre 2006. Le 22 février 2005, le chantier a été marqué par un éboulement important survenu à la Place St-Laurent, heureusement sans victime. Les mesures d'organisation prises permettront de maintenir les délais.

Par décret du 15 novembre 2005, le Grand Conseil a accordé une garantie d'emprunt pour un montant de 116 millions de francs destiné au financement des coûts liés au renchérissement jusqu'au terme des travaux en 2008. Le budget de référence adopté en 2002 aux prix de 1999/2000 s'élève à 590 millions de francs.

Aides fédérales pour le trafic des agglomérations

Le 2 décembre 2005, le Conseil fédéral déposait son message sur le fonds d'infrastructures; celui-ci retient le projet de métro m2 (120 millions de contribution fédérale, en supplément aux 70 millions déjà alloués), les investissements d'infrastructure liés à la restructuration du réseau tl en 2008 (20 millions) et le développement du RER vaudois (40 millions). La progression démographique et la maîtrise de la croissance du trafic routier justifient le projet de développement du RER vaudois à l'horizon 2010. Ce projet consiste à optimiser l'offre ferroviaire régionale actuelle, avec des cadences à 30 minutes sur les lignes principales et à 15 minutes entre Cossonay et Cully. Le projet de nouvelle gare de Prilly-Malley s'inscrit dans ce programme et bénéficiera donc du soutien financier de la Confédération.

Routes: changement de chef et grands projets

Au Service des routes, l'année 2005 a été marquée par le départ à la retraite de son chef, M. Bernard Daucher. M. Pierre-Yves Gruaz a été désigné pour lui succéder le 1^{er} janvier 2006.

La seconde période des travaux de sécurisation des tunnels de Glion sur l'autoroute A9 Lausanne - St-Maurice s'est déroulée du 15 avril au 3 novembre 2005. Une gestion pointue des délais, associée à des incitations financières, a permis d'être en avance sur les plannings initiaux. En outre, le renforcement des mesures mises en place sous le nom de Glion Futé a permis de réduire les perturbations de trafic et les temps d'attente. Les expériences acquises en matière de gestion de projet, de com-

Le 27 septembre 2005, François Marthaler reçoit la première distinction de l'association eco-bau, représentée par Yves Roulet, coordinateur romand.

Cette distinction récompense une réalisation du Service des bâtiments, monuments et archéologie menée selon un mode de construction exemplaire, le Centre d'entretien des routes nationales à Bursins. (voir *dév. durable* pp. 18-19).



munication et de concertation pourront être valorisées dans d'autres projets.

Autre grand projet en matière routière: la mise en conformité du réseau cantonal au trafic 40 tonnes. 4 ouvrages d'art ont été renforcés et assainis définitivement et 8 autres provisoirement. En novembre 2005, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 14,01 millions pour le renforcement de 22 ouvrages d'art sur le réseau routier cantonal prioritaire pour le trafic 40t. Les travaux à entreprendre concernant principalement les ouvrages d'art de la route des Mosses sont planifiés sur 5 ans.

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer aux communes l'entretien de 225 km de routes cantonales. Cette décision se justifie dans le cadre de l'assainissement des finances cantonales et résulte de la volonté manifestée par le Grand Conseil pour compenser son refus d'un transfert plus important de routes aux communes. Les communes ont été consultées; 28 ont adressé un recours au Tribunal administratif qui, par décision du 21 décembre 2005, les a rejetés. La procédure se poursuit, dans certains cas, au Tribunal fédéral.

Le 12 mai, Moritz Leuenberger, François Marthaler et Pierre Hirschy (NE) inauguraient les 23 km du tronçon de l'autoroute A5 entre Grandson et Areuse. Le réseau autoroutier vaudois est ainsi achevé, à l'exception de la jonction Est de l'agglomération lausannoise.

Patrimoine bâti: fusion et crédits votés

Dans le cadre de la démarche DEFI, le Conseil d'Etat a décidé de fusionner le Service immobilier et logistique (SIL) et le Service des bâtiments, monuments et

archéologie (SBMA) au 1^{er} janvier 2006. Résultat de cette fusion, le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL), sera rattaché au Département des infrastructures (DINF). Cette fusion permettra des économies, ainsi qu'une vision renforcée dans la construction et la gestion durables du patrimoine bâti. Le nouveau service sera conduit par M. Philippe Pont, précédemment chef du SIL. M. Eric Perrette continue à assumer la charge d'architecte cantonal.

Le Grand Conseil a accordé un crédit de 8,9 millions pour la première étape de désamiantage des bâtiments de l'Etat. Ce montant doit permettre d'assainir plusieurs bâtiments d'enseignement. Les études pour le centre professionnel du nord vaudois et le gymnase d'Yverdon-les-Bains ont pu démarrer. Le désamiantage du restaurant du gymnase d'Yverdon-les-Bains a été réalisé.

Pour rénover l'ancienne Ecole de chimie (place du Château à Lausanne) et y installer l'Ecole supérieure de la santé, le Conseil d'Etat a obtenu les crédits nécessaires du Grand Conseil: 6,8 millions de francs pour la rénovation douce de ce bâtiment vétuste et 500 000 francs pour la réfection des façades ouest et nord.

Le choix de 10 districts

Piloté par les chefs des départements DIRE et DINF, le projet de nouveau découpage territorial s'est poursuivi en 2005 dans la perspective de sa mise en œuvre pour les élections cantonales de mars 2007. Les principes définitifs du découpage ont été décidés et plusieurs variantes élaborées, pour aboutir à un projet de découpage avec 2 variantes, l'une à 8 districts et l'autre à 10. Ce projet a été mis en consultation très large et a débouché sur un choix de la variante à 10 districts.

Services territoriaux: rapprochement en vue

Le Conseil d'Etat a lancé la démarche en vue de rapprocher les trois services en charge du territoire (SAT: Service de l'aménagement du territoire, SAF: Service des améliorations foncières et SIT: Service de l'information sur le territoire). La mise en œuvre des options qui auront été retenues est prévue lors du renouvellement des autorités cantonales en 2007.

L'informatique en chantier

Dans le domaine informatique, l'année a été marquée par une forte volonté de quitter le modèle d'organisation dit fédéral pour un modèle dit centralisé qui sera mis en place au début de 2006. M. Jean-Paul Jaunin, chef de service depuis 2001, a bénéficié d'une retraite anticipée. Il a été remplacé ad intérim par M. Lionel Delbart, qui a préparé la réorganisation jusqu'à l'engagement de M. Jean-Claude Ghaleb, appelé à la conduire, puis à diriger la nouvelle Direction des systèmes d'information regroupant environ 200 personnes.

Logiciels libres

En plus de la mise en œuvre dans certaines applications de composants dits libres, des initiatives ont été prises pour promouvoir l'utilisation de logiciels libres. Ainsi, l'Etat de Vaud a choisi Typo3 comme système de gestion des contenus web. Typo3 permettra de migrer les 50 000 pages des sites internet de l'administration en 2006 tout en donnant la compétence aux services de gérer leurs pages web.

Le Département des finances était composé en 2005 des services/offices suivants (ETP = équivalents temps plein).

Secrétariat général (y compris unité informatique départementale):	66,8 ETP
Administration des impôts:	670,1 ETP
Analyse et gestion financières:	32,8 ETP
Personnel:	42,8 ETP
Office du Registre foncier:	70,5 ETP
Recherche et information statistiques:	27,5 ETP
Immobilier et logistique:	95,1 ETP
Contrôle cantonal des finances:	17,5 ETP

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il a géré en 2005:

- 3908,4 millions de revenus d'impôts
- 339,6 millions d'amortissements
- 260,3 millions de charges d'intérêt
- 37,4 millions de loyers payés à des tiers
- 1880,6 millions de charges salariales

Dans bien des mémoires, 2005 restera comme l'année du retour à l'équilibre des comptes de l'Etat de Vaud, après seize ans de déficits. Si les efforts d'assainissement sont portés depuis 2004 par l'ensemble de l'administration, le Département des finances en assume le rôle de moteur dans sa conduite politique et de coordinateur par l'appui de ses services.

Mesures immédiates après le vote du 17 avril

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'Etat rouvre le budget 2005 en cours d'exercice et adopte une série de mesures applicables immédiatement que le chef du département, Pascal Broulis, présente au début mai. Ces mesures qui ont un effet global de 20 millions de francs viennent limiter les conséquences financières du refus par le peuple vaudois le 17 avril de quatre arrêtés fiscaux et de la loi sur les EMS.

Ce programme d'assainissement est le quatrième d'affilée à porter sur le seul budget de fonctionnement 2005, pour une réduction totale des charges de 189 millions et une augmentation des revenus non fiscaux de 18 millions. En outre, les effets conjugués de la mesure «300 postes non repourvus sur trois ans» et de la convention salariale, qui réduit les augmentations annuelles jusqu'en 2007, aboutissent pour la première fois à une stabilisation de la masse salariale de l'Etat.

Comptes 2005 dans les chiffres noirs

Budgétisé avec un déficit de 85 millions, l'exercice 2005 se solde au final par un excédent de revenus de 46 millions.

Ce premier résultat positif depuis 1989 survient plus tôt que prévu par le Conseil d'Etat, qui visait l'équilibre budgétaire en 2007. Cette situation s'explique par la maîtrise rigoureuse des charges et la multiplication des mesures d'économie, ainsi que par l'absorption du décalage lié à l'introduction du système postnumerando et par les effets d'une conjoncture économique favorable (voir comptes page 24).

Dans ces circonstances favorables, l'Etat peut réduire pour la première fois sa dette qui passe de 8,65 milliards de francs en 2004 à 6,97 milliards au 31 décembre 2005. Deux événements contribuent en cours d'année à cette diminution: la part du Canton de 1,05 milliard de francs au produit de la vente d'or de la BNS, entièrement dévolue à la réduction de la dette, et le remboursement d'une première tranche de 201 millions des bons de participation de la BCV.

Budget 2006 pour un assainissement durable

En dépit d'un exercice 2005 dans les chiffres noirs, le chef du département présente en septembre le projet de budget 2006 du Conseil d'Etat avec un déficit de 54 millions, qui est porté à 59 millions par le Grand Conseil en décembre. La santé financière du Canton reste précaire, soumise en particulier à la croissance des besoins dans le domaine social. Pour faire face aux demandes d'aides et de subsides divers, près de 90 millions de francs ont été budgétisés en plus de l'année précédente, dont la moitié à la charge de l'Etat.

Résolu à poursuivre son effort pour contenir les charges et atteindre un équilibre structurel durable des finances, le Conseil d'Etat



En avril 2006, le chef du Département des finances Pascal Broulis présente les comptes de l'Etat 2005. Un excédent de revenus de 46 millions de francs caractérise ce premier résultat positif depuis 1989.

lance une vaste démarche de réexamen du fonctionnement de l'administration. Présidée par la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor et pilotée par l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), la démarche DEFI associe étroitement deux services du DFIN, celui d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et celui du personnel (SPEV).

Annoncées en juillet, les 300 mesures d'assainissement qui en résultent sont intégrées dans le budget 2006, avec un effet pérenne de 60 millions de francs sur les finances cantonales. La démarche DEFI sera reconduite l'année suivante avec un objectif de 60 millions supplémentaires dans le cadre du budget 2007.

Cour des comptes

Parallèlement aux différents travaux budgétaires et de planification financière, le Département des finances poursuit ses chantiers législatifs en 2005. Après les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations qui entreront toutes trois en vigueur le 1^{er} janvier 2006, Pascal Broulis présente en mars les grandes lignes de la loi sur la Cour des comptes. Préparé par le Secrétariat général du département, l'avant-projet est mis en consultation publique jusqu'à la fin mai.

Prévue par la nouvelle Constitution vaudoise, la Cour des comptes a pour fonction de vérifier l'utilisation des fonds publics sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité. Indépendante des autres pouvoirs, elle conduira sa mission en complémentarité avec le Contrôle cantonal des finances, dont le rôle est confirmé. Le projet final sera présenté par le Gouvernement et débattu au Parlement en 2006. Le futur organisme viendra ainsi renforcer le système de contrôle des dépenses publi-

ques et couronner l'édifice législatif érigé durant la présente législature.

Caisse de pensions: mesures structurelles

L'activité du Service du personnel est marquée en 2005 par la préparation des modifications dites structurelles de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Au terme de plusieurs mois de négociations, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, présidée par le chef du Département des finances, parvient le 7 juillet à un accord avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) sur les mesures à adopter pour assurer une solidité financière durable à la Caisse de pensions.

La modification de loi porte sur cinq mesures principales, parmi lesquelles le rallongement de 35 à 37,5 années de cotisations pour obtenir une pension maximale. L'Etat employeur ne réalise aucune économie au travers de ces dispositions, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et dont les effets pallieront à terme le déséquilibre croissant des effectifs entre les actifs assurés et les pensionnés.

Patrimoine immobilier

Pour sa dernière année de rattachement au Département des finances, le Service immobilier et logistique intensifie ses activités afin de réduire les tâches administratives de gestion et d'assainir le parc immobilier de l'Etat. Au nom du Conseil d'Etat, le chef du Département propose en juin de vendre 18 des 156 cures vaudoises, soit celles qui ne présentent pas d'intérêt sur le plan historique ou architectural. Ce projet sera entériné en février 2006 par le Grand Conseil, qui autorise également la mise

en vente de l'ancienne policlinique dentaire de la rue César-Roux. Vétuste et peu propice à une réaffectation administrative, ce bâtiment ne répond pas aux priorités de l'Etat en matière d'investissement et de gestion du patrimoine historique.

Plus près du contribuable

L'Administration cantonale des impôts poursuit en 2005 sa mue technologique, avec le début notamment de la taxation automatique des dossiers simples, tout en soignant sa volonté d'ouverture et de rapprochement avec le contribuable. En janvier, l'ACI réunit sept personnalités, parmi lesquelles Mme Pahud alias François Silvant, qui acceptent de tester le logiciel *VaudTax* devant la presse. Cet événement allié à d'autres actions dynamise le recours au support électronique, utilisé par 200 000 contribuables soit 60% d'entre eux.

La période printanière du retour des déclarations d'impôt et d'envoi des acomptes de l'année en cours génère de nombreuses demandes de renseignements auprès du Centre d'appels téléphoniques (CAT). Celui-ci peut traiter quotidiennement jusqu'à 500 à 600 demandes, alors qu'il enregistre des pics de 4000 appels. Aussi les contribuables sont-ils appelés à faire preuve de patience.

Toujours dans le même esprit d'ouverture, l'ACI et le chef du Département des finances ont mis sur pied deux organismes de consultation qu'ils président. Le Groupe des utilisateurs (GdU), formé de 22 personnes issues de la société civile, se réunit deux fois durant l'année. Le Club des 100, gremium de quelque 100 entreprises «poids lourds fiscaux» de l'économie vaudoise, se réunit pour la première fois en septembre.



Agenda 21

ÉTAT DE VAUD

Développement durable

En introduisant le développement durable comme un des principes guidant son action, le Conseil d'Etat a démontré qu'il n'est pas un projet supplémentaire ou une couche superficielle répondant à un besoin passager. Au contraire, il doit être intégré dans la structure de conception des projets et de décision du pouvoir politique. La prochaine étape est l'élaboration de l'Agenda 21 cantonal qui servira de cadre de référence pour les actions de développement durable. Il s'agira de prendre en compte le niveau local autant que le global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Quelques dates

- 2000. Le Conseil d'Etat répond au postulat du député Pierre Zwahlen et décide de doter le Canton d'un Agenda 21 simplifié. Un poste à mi-temps de coordinatrice du développement durable est créé au DSE.
- 14 avril 2003. L'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale confirme l'importance du développement durable pour l'Etat. Le préambule et l'Art 6, al. 1 précisent les buts à poursuivre. Ils se réfèrent aux valeurs fondatrices du développement durable: bien commun et cohésion sociale, intégration harmonieuse de chacun au corps social, préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources naturelles, sauvegarde des intérêts des générations futures. L'art. 71 concerne l'aide humanitaire, la coopération au développement, ainsi que le commerce équitable.
- Programme de législature 2003-2007. L'action n°35 retenue par le Conseil d'Etat vise à «mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21)».
- Janvier 2004. La coordination du développement durable est transférée du DSE au Secrétariat général du DINF. Depuis octobre 2004, l'Unité de développement durable (UDD) est dotée de 2,4 ETP.

En 2005, le développement durable au sein de l'Etat s'est concrétisé selon trois axes:

- Suivi des actions en cours - mise en œuvre de nouvelles actions
- Construction d'un set d'indicateurs de développement durable pour le canton
- Evaluation de projets

Les objectifs, la stratégie de mise en œuvre et les principes du développement durable ont été présentés par l'UDD à différents services, qui aujourd'hui agissent concrètement.

Voici quelques éléments clés liés à ces axes pour l'année 2005.

Construction primée

En septembre, l'Etat de Vaud reçoit la première distinction de l'association Eco-bau pour le Centre d'entretien des routes nationales à Bursins. Sous l'impulsion de l'architecte cantonal Eric Perrette et pour la première fois en Suisse romande, le développement durable a figuré parmi les critères d'appréciation du concours d'architecture. Les objectifs du développement durable ont été atteints pour cette construction exemplaire par une économie de moyens (sol, matières, énergie et ressources financières), une vérité des coûts (y compris sur la durée de vie du bâtiment), la satisfaction des besoins des usagers et le respect du paysage et de l'environnement (respect des standards Minergie, énergie solaire et valorisation des ressources locales).

Indicateurs de développement durable

L'intégration concrète des principes de DD à un projet puis son évaluation selon

des critères précis nous indiquent s'il nous mène dans la bonne direction. A l'échelle d'une région ou d'une collectivité l'évaluation du développement durable se fait par le biais d'indicateurs. Aujourd'hui l'UDD construit un set cantonal d'indicateurs de développement durable conjointement avec le SCRIS et des collaboratrices et collaborateurs de l'ACV. Ces indicateurs permettront un véritable suivi (monitoring) du développement durable. La situation et les tendances du DD dans le canton seront à la disposition des décideuses et décideurs, ainsi que de la population. Ces indicateurs, basé sur le système de la Confédération (MONET), seront disponibles en 2006 sur internet et dans la collection Jalons dédiée au développement durable.

La boussole du développement durable

Aujourd'hui, le canton dispose de «La boussole du développement durable» pour évaluer les forces et les faiblesses d'un projet, ses impacts en terme de DD et des pistes d'amélioration. Cet outil est actuellement employé par l'UDD, il sera diffusé en 2006 en vue d'une utilisation généralisée au sein des services, notamment pour l'évaluation de projets de lois ou décrets.

Politique forestière et développement durable

C'est par les politiques publiques qu'il conduit que l'Etat peut véritablement favoriser le développement durable. La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale basée sur les trois pôles du développement

durable: économique, sociétal et environnemental. Pour déterminer si cette politique contribue au développement durable selon des objectifs globaux reconnus au plan international, l'UDD en collaboration avec le SFFN a procédé à son évaluation. Le rapport final sera remis au Conseil d'Etat en parallèle avec le rapport POLFOR. Ce travail permet l'identification des déséquilibres entre les trois pôles, et la mise en évidence des possibilités d'optimisation pour atteindre un équilibre durable. Les éventuels conflits et les impacts négatifs attendus ont été détectés. Cette évaluation permet de gérer efficacement le projet en prenant en compte le développement durable en amont du processus.

Entretien des routes et ressources naturelles

Le choix judicieux de matériaux de construction en architecture ou en génie civil contribue concrètement à limiter la consommation de ressources naturelles, parfois non renouvelables, et à limiter les impacts sur l'environnement. En respectant les exigences du Service des routes et les normes techniques, l'entretien courant des routes cantonales en 2005 a fait la part belle aux matériaux recyclés. Pratiquement, la demande de granulats recyclés a été stipulée dans les soumissions. Le résultat est probant: il a été possible d'insérer 4000 tonnes de granulats bitumineux issus de recyclage sur 21 000 posées au total.

Communes: information sur le papier recyclé

En 2003 le Conseil d'Etat a décidé que le papier pour l'administration cantonale devait être du papier recyclé pour tous

les documents courants. La consommation annuelle de l'Etat est de deux cents palettes, soit mille tonnes de papier ou deux millions de feuilles. Sachant que le papier recyclé nécessite six fois moins d'eau et deux fois moins d'énergie que le papier blanc pour sa fabrication, cette décision permet de préserver des forêts au niveau mondial.

Cette politique classe le Canton de Vaud parmi les cinq premiers cantons qui agissent en faveur du respect des forêts anciennes selon le rapport d'enquête de Greenpeace, WWF & Bruno Manser Found d'avril 2006.

Chargée d'informer les communes sur le développement durable et de diffuser les actions réussies à l'Etat, l'UDD a organisé une séance sur le papier recyclé en collaboration avec la CADEV, Xerox et le canton de Genève. Les quinze communes qui ont participé représentent environ 43% de la population vaudoise. Aujourd'hui, les communes de Rolle, de Prilly, de la Tour-de-Peilz, de Pully et de Nyon ont pris des dispositions pour favoriser le papier recyclé. D'autres se préparent au changement. Cette rencontre a permis d'inciter ces communes à modifier leur politique d'achat et d'utilisation de papier en se basant sur l'expérience de l'administration cantonale.

La gestion d'une collectivité ou d'une administration selon les principes du développement durable implique de répondre à différentes questions:

	Base de réponse	Moyens
Où est-on?	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring du développement durable 	Indicateurs de développement durable pour le canton (automne 2006)
Où veut-on aller?	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du cadre de référence • Choix des objectifs • Explication sur le but du projet • Vision commune 	Agenda 21 cantonal (en cours d'élaboration)
Quel chemin prenons-nous?	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de projet selon le développement durable 	Outils d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Outils métiers • Boussole du développement durable • Outils liés au processus

Ministère public

Personnel (effectif au 31 décembre 2005)

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Procureur général et ses substituts	7,0	7,00
Administration	7,0	5,55
Totaux	14,0	12,55

L'année 2005 a vu M. Jean-Marc Schwenter, Procureur général depuis le 1^{er} janvier 1984, prendre sa retraite. C'est justice que de commencer par lui rendre l'hommage qu'il mérite après avoir conduit les destinées du Ministère public durant plus de vingt ans.

Volume de travail et effectifs

Le nombre des dossiers enregistrés par le Ministère public a encore augmenté par rapport à 2004. Sur les quatre dernières années, l'augmentation constatée atteint ainsi près de 30% (de 14 696 dossiers en 2001 à 19 088 en 2005). Dans le même temps, les ETP de magistrats sont passés de 7,25 à 7, ceux du personnel administratif de 5,95 à 5,55.

Activité dans le domaine pénal

Affaires «Beausire» dans l'Est vaudois, «Mickaël» dans le Nord, «du Grand-Pont» à Lausanne et de la «surfacturation médicale» sur la Côte: voilà quatre exemples de procès concernant des actes graves et par ailleurs médiatisés, qui révèlent la diversité des domaines d'activité de la justice pénale, et ce dans tout le canton. Les interventions en audience, activité la plus visible du Ministère public, ont été plus nombreuses qu'en 2004. Cette augmentation n'est pas l'indice d'un changement de cap ou de politique, mais seulement la conséquence normale de l'augmentation constante, depuis plusieurs années, du nombre des enquêtes ouvertes dans le canton. C'est dire que le Ministère public, qui exerce ses compétences de contrôle de l'application de la loi sur un nombre de décisions toujours plus grand, a aussi formé plus d'oppositions à des ordonnances de condamnation et de recours au Tribunal cantonal. Ces remises en cause plus nombreuses des décisions

prises par les juges ne sont pas pour autant une critique du travail de ceux-ci. Au contraire, l'entier de la chaîne pénale – préfets compris – fait face de manière remarquable à un volume de travail sans cesse accru. Il résulte de la seule loi des nombres que, lorsque plus d'affaires sont jugées, plus de recours sont interjetés.

Compétences civiles du Ministère public

Le Parquet s'est vu soumettre un nombre de dossiers civils beaucoup plus élevé que par le passé. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la récente réforme des justices de paix, qui incluait une modification des compétences du Ministère public en matière de mesures de limitation de l'autorité parentale et d'interdiction civile. 849 préavis ont été émis dans ces matières, contre 434 en 2004.

Quelles perspectives?

Rien n'annonce une diminution de la charge de travail. Aucune des lois récemment adoptées ou en voie de l'être n'entraîne la suppression de compétences attribuées au Parquet. L'engagement remarquable de tous les collaborateurs a atteint son maximum. C'est donc le réalisme, et non le pessimisme ou l'alarmisme, qui conduit à conclure qu'au carrefour des autorités judiciaires, le Ministère public ne peut que redouter tout nouvel accroissement d'une charge de travail sur laquelle il n'a pas de prise.

Affaires pénales et civiles enregistrées

	2005	2001
Ordonnances de non-lieu	6887	5113
Ordonnances de condamnation	6317	5222
Renvois en tribunal de police ou correctionnel	2381	1969
Renvois au tribunal criminel	4	9
Jugements du Tribunal des mineurs	2185	1695
Prononcés préfectoraux	372	305
Causes civiles	942	383
Total	19 088	14 696

OJV

Ordre judiciaire vaudois



Les escaliers menant aux salles d'audiences du Tribunal cantonal. Ci-dessus: François de Montmollin, président du Tribunal cantonal.



Tribunal cantonal

Comme les années précédentes, l'ordre judiciaire voit ses tâches augmenter par le nombre de dossiers introduits, la complication de leur traitement et la multiplication des interventions des parties et de leurs conseils. Il convient de signaler en particulier l'augmentation des dossiers du Tribunal des baux et des tribunaux d'arrondissement en matière pénale. Bien qu'aucune statistique comparative ne soit possible en ce qui concerne les justices de paix, vu leur récente réforme, il apparaît qu'elles sont aussi et d'une manière générale trop chargées. Quant aux offices des poursuites et des faillites, qui permettent à l'Etat de recouvrer une partie de ses créances, notamment fiscales, ils sont au bord de l'asphyxie.

La surcharge générale va donc croissant et ceci alors que les effectifs de l'ordre judiciaire n'augmentent pas, mais vont au contraire en diminuant puisque celui-ci a dû réduire ses effectifs réguliers en 2005 comme en 2004 pour se plier à la politique adoptée en la matière par le Conseil d'Etat. La surcharge ne va pas sans susciter de sérieuses craintes, tant en ce qui concerne la bonne marche de la justice que la santé de certains de ses collaborateurs.

Si la charge des nouvelles justices de paix est trop élevée au regard de leurs effectifs, la plupart d'entre elles parviennent à faire face. Celles des districts de Lausanne et de Vevey présentent néanmoins une situation préoccupante et ceci notamment en raison d'un lourd

héritage des anciennes justices de paix de cercle et d'une sous-dotation en personnel lors de leur mise en place. Le Tribunal cantonal suit de près la situation et a fourni divers appuis temporaires. Il espère une mise à flot à fin 2006, mais constate déjà qu'une pérennisation de tout ou partie des renforts accordés s'imposera alors.

Le Registre du commerce quant à lui a trouvé désormais son régime de croisière sous la direction de son nouveau préposé.

L'Office du tuteur général a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années. La réorganisation de ses structures s'est poursuivie; elle sera finalisée par l'introduction d'une nouvelle application informatique. Désormais, l'Office du tuteur général voit son activité clairement partagée entre les groupes chargés du travail social et le support administratif et comptable.

Depuis plusieurs années, les offices des poursuites et des faillites sont extrêmement chargés, ce d'autant plus qu'ils travaillent sur un outil informatique obsolète datant de 1986. Un nouveau projet informatique a donc été élaboré, en collaboration avec le canton de Fribourg et à un coût avantageux.

En cours d'année, la question du maintien d'un Office des poursuites et des faillites à la Vallée de Joux s'est posée à l'occasion du départ à la retraite de son préposé. Sa fermeture a en définitive été décidée, et la région a été rattachée aux services de l'Office des poursuites et des faillites d'Yverdon-Orbe, dont certains collaborateurs se déplacent régulièrement à La Vallée de Joux. Sur place, un service de proximité reste toutefois assuré par la préfecture.

Le 1er janvier 2005 a vu la mise en œuvre de la Cour constitutionnelle. Ses juges ont été pris sur les effectifs ordinaires du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal. La Cour constitutionnelle a été saisie de cinq requêtes et d'un recours durant l'année 2005.

L'ordre judiciaire est confronté à de nombreux projets de réforme prévus tant au plan fédéral que cantonal. Pour certains, ces projets vont bouleverser des organisations ou des procédures qui, pourtant, ont parfois été rationalisées et simplifiées ces dernières années dans le canton. La plupart impliquent des tâches nouvelles. A moins d'une augmentation substantielle de ses effectifs, l'ordre judiciaire ne sera pas à même de les intégrer sans que son fonctionnement en soit très sérieusement entravé.

Le Tribunal cantonal a participé à l'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur les modifications suscitées par la nouvelle Constitution vaudoise, soit la réunion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal, l'introduction de la double instance généralisée et indirectement la réforme du Tribunal des assurances notamment.

Pour ce qui concerne la chaîne pénale, l'ordre judiciaire a en outre participé à l'élaboration de deux projets, soit l'examen des incidences d'une part de la nouvelle partie générale du Code pénal sur l'exécution des peines, notamment en relation avec l'introduction éventuelle d'un juge d'application des peines, d'autre part du nouveau droit pénal des mineurs. Il a par ailleurs vu aboutir le projet de modification du Code de procédure pénale auquel il a participé et qui visait à accélérer les procédures ainsi qu'à l'introduction d'un émolument en cas de dépôt de plainte.

Tribunal administratif

Personnel (effectif au 31 décembre 2005):

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Juges	8,0	8,0
Juges suppléants	5,0	3,1
Greffiers	19,0	12,1
Administration	12,0	10,0
Total	44	33,2

Effectif

L'effectif des juges prévu par la loi dans la teneur en vigueur au 1^{er} janvier 2004 est au complet depuis le 1^{er} mai 2005 avec l'entrée en fonction de Mme Danièle Revey, juge suppléante (on rappelle que le juges suppléants du Tribunal administratif sont des magistrats professionnels à mi-temps). La nomination de M. Etienne Poltier à la charge de professeur ordinaire à l'Université de Lausanne a laissé un poste de juge à plein temps vacant durant un mois jusqu'à l'entrée en fonction, le 1^{er} octobre 2005, de M. Robert Zimmermann.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005, un poste de juge à plein temps sera vacant jusqu'au 1^{er} mars 2006, date de l'entrée en fonction de M. Pascal Langone.

Evènements marquants

Le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal ont élaboré ensemble un avant-projet concernant la réforme des tribunaux cantonaux, mettant en oeuvre les dispositions de la nouvelle Constitution. Cet avant projet prévoit la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Il consacre notamment le rôle des juges suppléants en tant que magistrats professionnels exerçant leur charge à temps partiel. Au sein du futur Tribunal cantonal, une Cour de droit administratif et public réorganisée reprendrait l'activité de l'actuel Tribunal administratif. Ce projet répond aussi à la motion du Bureau du Grand Conseil qui faisait suite au rapport de pré-enquête sur le Tribunal administratif. Ce rapport a conduit le Bureau du Grand Conseil à constater que les dysfonctionnements dénoncés par un avocat vaudois provenaient de déficiences organiques de l'institution et qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir une enquête contre l'un ou l'autre des magistrats dénoncés.

Suite également au rapport précité et afin de résorber le retard dans le traitement des

dossiers, des renforts ont été accordés au Tribunal administratif. Le Conseil d'Etat a renforcé le personnel du tribunal de deux greffiers pour la fin de 2005 puis, dès le 1^{er} janvier 2006, de deux greffiers supplémentaires et d'une secrétaire. Par décret du 20 septembre 2005, le Grand Conseil a renforcé l'effectif des juges en augmentant à 70% le taux d'activité de trois juges suppléantes (mesure entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005) et en prévoyant l'élection d'un juge ad hoc. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2006.

Activité

Le tableau ci-dessous et ceux qui sont à disposition sur le site internet du Tribunal administratif (www.ta.vd.ch) montrent notamment qu'à fin 2005:

- le nombre de dossiers enregistrés a continué d'augmenter (+ 12.8%)
- le nombre de dossiers en cours en fin d'année a augmenté aussi (de 1548 à 1594)
- le nombre de dossiers liquidés dans l'année a augmenté de 15,9%
- le nombre de dossiers ayant dépassé la durée d'un an prévue par l'art. 57 LJPA a diminué d'une centaine (de 511 au 31 décembre 2004 à 410 au 31 décembre 2005)

Tableaux et statistiques détaillées: www.ta.vd.ch

Répartition des dossiers enregistrés et liquidés en 2005 (2004) par chambre

	Recours enregistrés		Recours liquidés dont arrêts rendus				Causes pendantes par chambre				Dossiers > 1 an suspendus	Recours TF	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	dont > 1 an	2005	dont > 1 an	31.12.2005	2004	2005
Total	2322	2619	2214	2567	1156	1228	1548	511	1594	410	50	104	165

Rapport sur les comptes 2005

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2005 sont les suivants:

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Charges totales (en mios)	6362	6240	6123	5803	5660	5377	5079
Revenus totaux	6408	6096	5738	5577	5504	4958	4880
Résultat	46	-144	-385	-226	-156	-419	-199
Revenus d'impôts	3908	3694	2929	3002	3016	2720	2713
Charges d'intérêts	260	293	278	274	311	327	273
- en pour-cent des charges totales	4,1%	4,7%	4,5%	4,7%	5,5%	6%	5,4%
- en pour-cent des revenus d'impôts	6,7%	7,9%	9,5%	9,1%	10,3%	12,0%	10,0%
Amortissement du patrimoine administratif	340	219	223	214	214	212	205
- degré d'autofinancement	240,6%	40,2%	-80,8%	-5,5%	28%	-124,4%	3,0%
Charges salariales	1881	2063	2031	1930	1863	1776	1719
Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	22 889	22 606	21 882	21 010	20 504	20 209	19 827
Dette	6968	8649	8306	6858	6554	6440	6345
Variation de la dette	-1681	342	1448	304	114	95	461
Découvert au bilan	2875	4013	4196	4243	3343	3207	2566

(en francs)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-) Excédent de revenus
Budget voté	6 314 555 300	6 229 864 400	-84 690 900
Comptes	6 362 152 411	6 408 448 322	46 295 911
Différence budget total / comptes	47 597 111	178 583 922	130 986 811
en % du budget total	0,8%	2,9%	154,7%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'Etat arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2005 avec un excédent de revenus de 46,3 millions, soit 131 millions de mieux que le déficit prévu de 84,7 millions. Ce bon résultat s'explique par des revenus supérieurs au budget de 178,6 millions. Les charges sont, quant à elles, supérieures au budget de 47,6 millions (+0,8%). Ce dernier point doit être néanmoins nuancé; les charges ont enregistré pour 154,3 millions d'écritures de bouclément liées principalement à des amortissements complémentaires. Sans ces écritures de bouclément, les charges auraient été inférieures de 106,7 millions (-1,7%) au budget.

Résultat 2005

Outre le résultat positif du compte de fonctionnement de 46,3 millions, il convient de prendre également en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 1091,5 millions de francs. Ce résultat provient de la part cantonale au produit de la vente de 1300 tonnes d'or de la Banque Nationale Suisse (BNS) (1047 millions de francs), de la réévaluation des actions BCV au maximum pour leur prix de revient (17 millions) et de l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (7,8 millions). Au total, le résultat global de l'exercice 2005 se solde donc par un profit net de 1 137,8 millions de francs.

Profit net de l'exercice

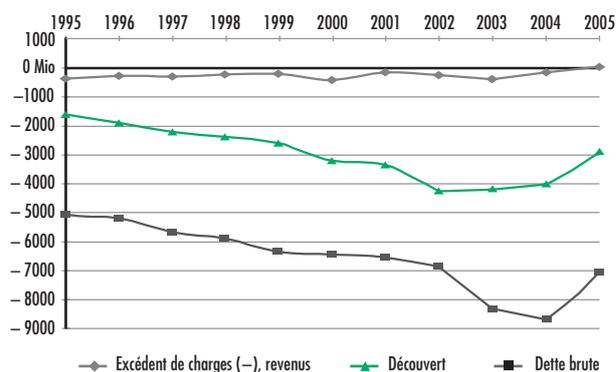
(en francs)	2005
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	46 295 911
Résultat du compte de Pertes & Profits	1 091 498 986
Profit net de l'exercice	1 137 794 897

Le Conseil d'Etat tire des comptes 2005 les constats suivants:

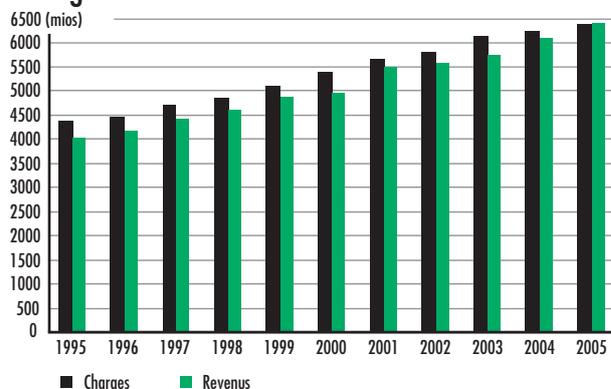
- Les comptes de l'Etat de Vaud se soldent par un excédent de revenu de 46,3 millions. Ce résultat positif, le premier depuis 1989, a pu être atteint grâce à des charges maîtrisées, légèrement supérieures de 47,6 millions (+0,8%) au budget. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans le programme conduit depuis 3 ans par le Conseil d'Etat à travers sa planification financière. Pour la seule année 2005, quatre programmes ont abouti à une réduction globale de 189,5 millions par rapport au montant prévisible des charges.
- Toutefois, certaines dépenses ont été supérieures à ce que prévoyait le budget dans le domaine du social. Ainsi l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (ASV) et du revenu minimum de réinsertion (RMR) a provoqué un dépassement par rapport au budget de 45 millions.
- Les revenus ont quant à eux été supérieurs de 178,6 millions (+2,9%) à la prévision budgétaire. Cette progression, qui se retrouve dans les recettes fiscales, résulte, en partie de la stabilisation du système postnumerando annuel, qui se traduit par un effet de décalage ainsi que par une croissance économique (+1,8%) supérieure à la prévision ayant servi de base à l'établissement du budget (+1,5%).
- Le résultat net des comptes de l'Etat est amélioré par le profit exceptionnel de 1091,5 millions enregistré dans le compte Pertes et Profits provenant essentiellement de la part cantonale au produit de la vente d'or de la BNS (1047 millions). Ce bonus porte ainsi le résultat 2005 à un profit net de 1137,8 millions, diminuant le découvert au bilan qui s'élève à 2875,1 millions au 31.12.2005 contre 4012,9 millions une année auparavant.
- Au 31.12.2005, le montant de la dette s'élevait à 6968 millions contre 8649 millions au 31.12.2004. La diminution de la dette de 1681 millions s'explique principalement par le versement de la part cantonale au produit de la vente de l'or de la BNS (1047 millions), le solde étant imputable au remboursement de la première tranche des bons de participations BCV (201 millions) ainsi qu'au résultat positif des comptes 2005.
- L'exercice dégage ainsi un degré d'autofinancement positif de 240,6%, ce qui permet à l'Etat de couvrir ses dépenses d'investissements ainsi que les dépenses de son ménage courant, sans recourir à l'emprunt.

Compte tenu du résultat 2005, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. Le Conseil d'Etat est satisfait de constater le retour aux chiffres noirs plus tôt qu'il ne l'avait prévu. Il est toutefois conscient de la part conjoncturelle de ce succès, et n'entend pas relâcher les efforts d'assainissement qu'il a planifiés afin de faire face dès 2008 à des éléments annonciateurs de difficultés financières.

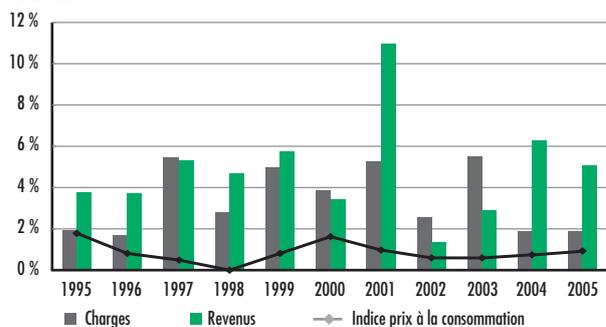
Evolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



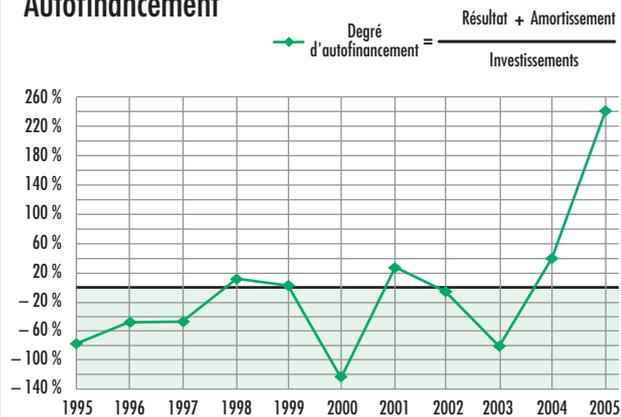
Charges et revenus



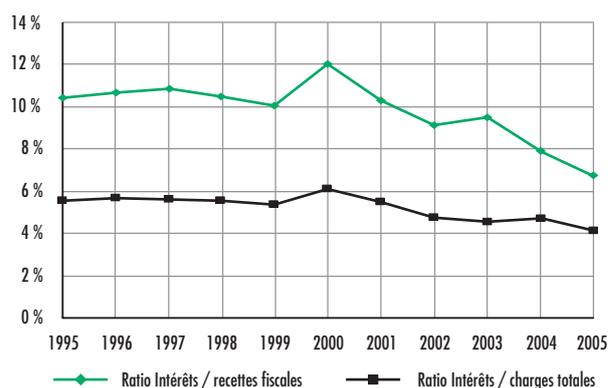
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2005

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par nature».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	1 967 311 900	1 880 627 190	-86 684 710	-4,4%
31 Biens, services et marchandises	403 569 900	384 954 339	-18 615 561	-4,6%
32 Intérêts passifs	315 610 000	260 292 614	-55 317 386	-17,5%
33 Amortissements	273 694 900	430 043 103	156 348 203	57,1%
34 Parts et contributions	48 100 000	74 334 532	26 234 532	54,5%
35 Part. et subv. à coll. publiques	435 223 500	441 660 989	6 437 489	1,5%
36 Aides, subv. à instit. privées	2 442 640 600	2 485 071 191	42 430 591	1,7%
37 Subventions redistribuées	383 653 800	358 363 548	-25 290 252	-6,6%
38 Attributions aux fonds	13 601 200	13 930 068	328 868	2,4%
39 Imputations internes	31 149 500	32 874 837	1 725 337	5,5%
Total	6 314 555 300	6 362 152 411	47 597 111	0,8%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	3 724 935 000	3 908 357 358	183 422 358	4,9%
41 Patentes et concessions	16 096 500	16 814 627	718 127	4,5%
42 Revenus du patrimoine	244 451 700	249 579 835	5 128 135	2,1%
43 Taxes, émoluments et ventes	362 916 700	347 164 158	-15 752 542	-4,3%
44 Parts à des recettes fédérales	411 760 000	427 067 193	15 307 193	3,7%
45 Part., remb. de coll. publiques	749 293 400	747 221 849	-2 071 551	-0,3%
46 Autres contributions	300 325 400	302 578 045	2 252 645	0,8%
47 Subventions à redistribuer	383 653 800	358 363 548	-25 290 252	-6,6%
48 Prélèvements sur les fonds	5 282 400	18 426 872	13 144 472	248,8%
49 Imputations internes	31 149 500	32 874 837	1 725 337	5,5%
Total	6 229 864 400	6 408 448 322	178 583 922	2,9%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature

Groupe 30

Autorités et personnel

– 86,7 millions de francs, soit – 4,4%

L'écart favorable de 86,7 millions s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement). L'effet global de cette non-dépense est corrigé par l'enregistrement d'une mesure probabiliste de 30 millions dans le budget (groupe 43). A cette mesure probabiliste, s'est ajoutée la mesure «300 postes» (10 millions).

Outre les vacances de postes, il faut encore relever que la bascule des contrats de travail du personnel administratif des écoles de santé n'a pas pu s'effectuer comme prévu au début 2005. En effet, les contrats n'ont pu être transférés qu'à partir du mois de mai 2005 (– 8,6 millions). Le transfert du personnel des communes à l'Office de psychologie scolaire s'est effectué également dans le courant de l'exercice 2005 (– 6,1 millions). Ces effets provoquent à eux seuls un écart favorable de 14,7 millions entièrement compensé dans le groupe 35. Le transfert sous forme de subvention (groupe 36) des charges salariales des prêtres catholiques explique un écart favorable supplémentaire de 16,1 millions par rapport au budget

Les principales variations de l'écart constaté se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / – 53,9 millions / – 7,37%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 / – 13,64 millions / – 1,55%). Le solde des variations se retrouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

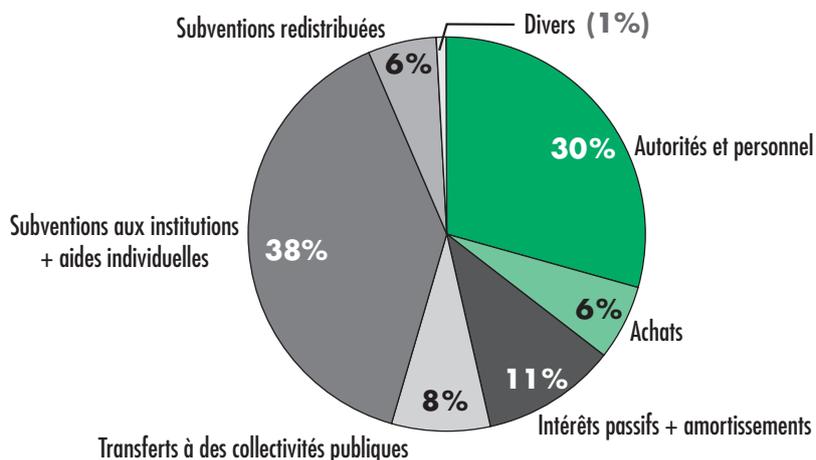
Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 18,6 millions de francs, soit – 4,6%

L'écart favorable constaté provient, entre autres, des mesures immédiates décidées par le Conseil d'Etat (– 4 millions) et du retard pris dans la mise en œuvre de certains projets, comme notamment des constructions et rénovation dans le

Charges par nature: éléments essentiels



domaine du scolaire pour lesquels un budget d'équipement de locaux et d'achat de matériel avait été prévu (– 3,1 millions) et le projet de l'informatique pédagogique scolaire (– 1,5 million).

La diminution du nombre de détenus vaudois placés dans des établissements d'autres cantons, la centralisation des achats de produits alimentaires ainsi que le fléchissement des frais médicaux et des notes hospitalières ont engendré une non-dépense de 3,9 millions au niveau de la population carcérale. La baisse des frais d'expertise (en particulier la baisse du nombre d'écoutes téléphoniques), ainsi que des frais de détention hors canton expliquent un non dépensé de 2,1 millions. La cessation d'activité de l'EFILM a permis une économie de 1,8 million.

Quant aux autres non-dépenses, elles sont principalement le fruit de budgets non utilisés pour des frais de port et d'imprimés (– 1,6 million), de frais liés à la téléphonie (– 1,6 million), de location de mobilier (– 1,2 million); ainsi que des dépenses énergétiques, telles qu'eau, combustible et électricité (– 4 millions).

Des dépassements pour ce groupe de comptes sont néanmoins à relever: l'hiver rigoureux au début 2005 a nécessité l'engagement de dépenses supplémentaires de 5,7 millions afin d'assurer le service hivernal. Des aménagements routiers ont dû être effectués pour le réseau des 40 tonnes (+ 2 millions) et près de 3 mil-

lions supplémentaires ont été nécessaires pour des travaux d'aménagement, de réparation et de regroupement de divers bâtiments.

Groupe 32

Intérêts passifs

– 55,3 millions de francs, soit – 17,5%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2005 s'explique principalement par les éléments suivants:

- Intérêts des emprunts à court terme (– 30,8 millions). Le volume d'emprunt à court terme a été inférieur aux besoins budgétisés. Le remboursement de la part au canton de Vaud de l'excédentaire de la BNS (1047 millions), ainsi que le remboursement par la BCV de la 1ère tranche des bons de participation (201 millions) expliquent en grande partie la diminution du volume et de la charge d'intérêts y relative. Cet effet est conjugué également à un taux moyen du court terme nettement inférieur à l'hypothèse budgétaire (0,8% contre 2,5%).
- Intérêts des emprunts publics (– 23,2 millions). Le budget prévoyait le recours à l'emprunt public. Au vu des conditions du marché, ce sont deux emprunts privés en lieu et place d'emprunts publics qui ont été contractés.
- Intérêts des emprunts à moyen et long terme (+ 10,2 millions). Etant donné les

conditions favorables du marché, deux emprunts privés de 250 millions ont été contractés. Ces emprunts, non prévus au budget, sont entièrement compensés par la renonciation aux emprunts publics.

- Frais d'émission d'emprunts (- 17,9 millions). Cet écart provient du fait qu'aucun emprunt public n'a été contracté.
- Intérêts rémunérateurs sur impôts (+ 6,4 millions). Suite au passage au postnumerando, la rémunération d'intérêts sur impôts a été supérieure à l'hypothèse retenue lors du budget.

Groupe 33

Amortissements

+ 156,3 millions de francs, soit + 57,1 %

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique notamment par l'enregistrement d'écritures de bouclage. En effet, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés dans le domaine du génie civil en raison de la reprise des routes nationales par la Confédération en 2008 (95,8 millions), ainsi que dans le domaine des subventions d'investissement, bâtiments et constructions (24 millions), dont la fondation Beaulieu, le Centre des Congrès et Expositions à Montreux et les entreprises de chauffage à distance. Ont également été amortis des titres non cotés pour un montant de 5,5 millions. Concernant l'évaluation des créances et des prêts, des correctifs d'actifs ont été enregistrés pour un montant de 26,3 millions dont les créances Biopôle (+ 9,7 millions) et COASI (5,4 millions), la centrale d'encaissement (CEESV)

(7,7 millions), ainsi que divers prêts LIM/LDR (3,6 millions).

Enfin, au niveau des écritures comptabilisées en cours d'exercice, il faut relever un dépassement généré par l'amortissement des créances liées aux notes de frais pénales (+ 2,4 millions), ainsi qu'un correctif d'actif suite au changement de mode de comptabilisation des créances du Service des autos (+ 1,2 million) et des créances liées aux pensions alimentaires (+ 2,7 millions).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 26,2 millions de francs, soit + 54,5 %

Le dépassement constaté provient de la quote-part cantonale pour la participation du canton à la péréquation financière intercantonale de l'IFD (+ 10,7 millions). A relever également les autres variations à la hausse de ce groupe :

- augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+ 13 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans les revenus (+ 31 millions);
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation versée aux communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+ 2,5 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+ 6,4 millions de francs, soit + 1,5 %

L'écart constaté par rapport au budget s'explique tout d'abord par la bascule des contrats de travail du personnel administratif des écoles de santé qui n'a pas pu s'effectuer comme prévu en début 2005. En effet, les contrats n'ont pu être transférés qu'à partir du mois de mai 2005. Le transfert du personnel des communes à l'Office de psychologie scolaire a également eu lieu dans le courant de l'exercice 2005. Ces effets provoquent à eux seuls un écart défavorable de 14,7 millions entièrement compensé dans le groupe 30 «Autorités et personnel». Il est atténué par des non-dépenses pour 5,8 millions concernant les subventions pour l'entretien des cours d'eau en raison d'une demande de financement des communes et des entreprises de corrections fluviales (ECF) inférieure aux prévisions (- 3,5 millions), ainsi que par des mesures de réductions immédiates dans ce domaine pour 2 millions. Enfin, un écart favorable de 2,1 millions est également à relever au niveau des subventions aux frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 42,4 millions de francs, soit + 1,7 %

Le dépassement constaté provient de plusieurs facteurs identifiés à la hausse dont les principaux sont les suivants :

La part non prise en charge par les assureurs maladie (reports soins) a augmenté de 5,3 millions suite aux négociations tarifaires et au report d'une partie des économies demandées aux EMS. Le coût du contentieux relatif aux subsides pour les primes d'assurance maladie présente un dépassement de 3,4 millions. Enfin, l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) a provoqué un dépassement de 24,7 millions par rapport au budget.

Le nombre moyen de personnes ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) a été nettement plus élevé que prévu. En conséquence, les subventions pour l'hébergement et les frais médicaux d'urgence ont dépassé le budget de 1,9 million.

La forte augmentation du nombre de bénéficiaires des mesures de réinsertion professionnelle, ainsi que le nombre d'indemnités chômage passant de 520 à 400 jours ont provoqué un dépassement de 24,2 millions par rapport au budget. Cet effet a été atténué dans les comptes de fonctionnement par l'enregistrement d'une recette de 13,2 millions par un prélèvement sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Enfin, le transfert sous forme de subvention des charges salariales des prêtres catholiques explique un écart défavorable supplémentaire de 16,1 millions par rapport au budget, alors que la charge initiale était inscrite dans le groupe 30 «Autorités et personnel».

Fort heureusement, ces dépassements ont été atténués par plusieurs facteurs identi-

fiés à la baisse dont les principaux sont les suivants:

La non-entrée en vigueur de la LEMS a provoqué une diminution, d'une part, des aides versées (LAPRHEMS) de 15,8 millions et, d'autre part, des prestations complémentaires AVS/AI de 30,4 millions, alors que le financement des coûts d'infrastructure des EMS a enregistré un dépassement de 33,3 millions. Au final, la non-entrée en vigueur de la LEMS s'est soldée par un disponible sur les charges de 12,9 millions. La chaîne des urgences fait état d'un non-dépensé de 4,6 millions suite à l'adaptation des tarifs des ambulances et du report de certains projets.

Le nombre des demandeurs d'emplois a été moins élevé que prévu et a contribué à limiter les coûts des ORP (-2,9 millions). Dans le domaine de la promotion économique, les subventions versées ont été moins importantes que prévu (-0,7 million), malgré une perte sur cautionnement de 2,6 millions enregistrée à titre d'écriture de bouclage.

Enfin, au niveau des transports, il est à relever une non-dépense de 9,3 millions provenant essentiellement de décomptes finaux d'exploitation d'entreprises de transport, ainsi que de l'enveloppe fédérale allouée au trafic régional.

Groupe 37

Subventions redistribuées

- 25,3 millions de francs, soit - 6,6%

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 47. Dès

lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, une des explications de l'écart constaté (-18,3 millions) provient des subventions directement versées aux HES privées, alors que l'hypothèse budgétaire prévoyait que ces dernières transitaient par les comptes de l'Etat. L'autre explication (-5,6 millions) est attribuable aux subventions redistribuées à l'agriculture dont les paiements directs sont inférieurs au budget en raison d'une réduction de la surface agricole.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 0,3 million de francs, soit + 2,4%

L'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier, si ce n'est que les dépassements constatés proviennent principalement du fonds pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie.

Groupe 39

Imputations internes

+ 1,7 million de francs, soit + 5,5%

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, l'écart principal constaté provient de la facturation interne des frais de détention en raison de l'accroissement du nombre de détenus sous autorité vaudoise dans les établissements pénitentiaires (+3,3 millions).

3.2. Évolution des revenus par nature

Groupe 40

Impôts

+ 183,4 millions de francs, soit + 4,9%

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs de 183,4 millions au budget, ce qui, sur plus de 3,9 milliards de recettes, représente une augmentation de 4,9%. Cet écart de 183,4 millions est composé d'un réalisé supérieur au budget pour l'impôt sur le revenu et la fortune (+ 77,55 millions), l'impôt sur le bénéfice et le capital (+ 16,3 millions), l'impôt sur les étrangers (+ 7,28 millions), l'impôt à la source (+ 7,35 millions), l'impôt sur les successions et donations (+ 27,4 millions) et l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+ 39,38 millions). Le solde est attribué à divers impôts, dont l'impôt sur les tombolas et loteries (+ 2,4 millions), le droit de timbre (+ 1,8 million) et la taxe auto (+ 1,5 million). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté au chapitre 4 «Evolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 0,7 million de francs, soit + 4,5%

Les comptes sont légèrement supérieurs au budget en raison du changement de mode de comptabilisation de la concession octroyée à des entreprises d'extraction de gravier.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 5,1 millions de francs, soit + 2,1%

L'écart favorable provient des intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts (+3,6 millions). Il faut également relever l'augmentation du dividende par action BCV (+ 1.-), qui a généré un revenu supplémentaire de 5,8 millions, alors que le remboursement de la 1^{ère} tranche des bons de participation entraîne une diminution de rendement de 5,7 millions par rapport au budget. Le compte de clearing de la centrale d'encaissement (CEESV) présente, quant à lui, un solde en faveur de l'Etat rémunéré à 4% dont l'hypothèse (2 millions) n'avait pas été retenue lors de l'élaboration du budget.

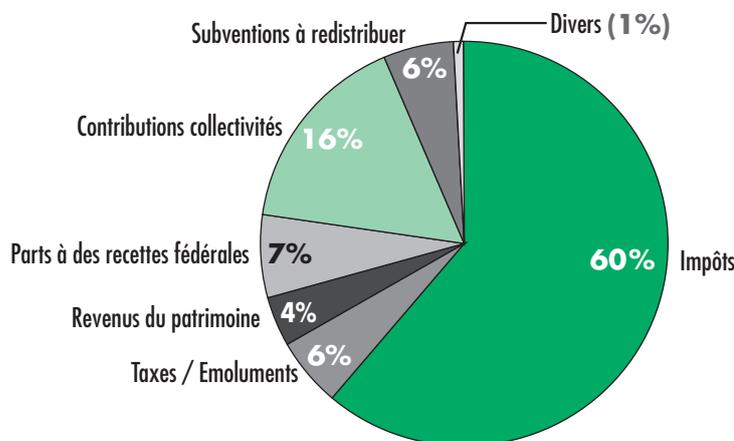
Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

- 15,8 millions de francs, soit - 4,3%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique principalement par l'enregistrement d'une mesure probabiliste de 30 millions dans le budget, mesure destinée à compenser la non-dépense dans

Revenus par nature: éléments essentiels



le groupe 30 «Autorités et personnel». A cette mesure probabiliste, s'est ajoutée une correction technique de 10 millions relative à la mesure «300 postes» ainsi que les effets de la non-entrée en vigueur de la LEMS qui n'a pas permis de prélever les contributions sur les revenus locatifs EMS lits C + Hôpitaux (- 15,1 millions).

Cet écart défavorable par rapport au budget a été atténué par plusieurs facteurs, dont certains proviennent des recettes supérieures aux prévisions. A titre d'exemple : les émoluments des registres fonciers (+ 2,7 millions), les amendes au niveau des impôts (+ 4 millions) et les refacturations à l'externe plus importantes que prévues pour les infrastructures (+ 3,7 millions), ou encore de l'augmentation des émoluments administratifs imputables à la délivrance de documents d'identité (1,4 million). Le volume d'affaires en augmentation dans les offices de poursuites et faillites et au registre du commerce (+ 2,6 millions), ainsi que les émoluments judiciaires, notamment concernant les notes de frais pénales (+ 0,9 million) compensent les émoluments des justices de paix moins élevés que prévu (- 1,8 million).

La participation au résultat 2004 de la convention hospitalière a permis de reconnaître une recette supplémentaire de 4,6 millions, de même que le remboursement de l'OMSV concernant l'exercice 2004 a également contribué à améliorer les recettes (+ 1,4 million). Une progression du produit des amendes (+4 millions) liée à l'augmentation des contrôles de la circulation et à l'introduction de nouveaux radars améliore les recettes par rapport aux prévisions.

Des écarts favorables ont été relevés pour les taxes d'écologie et d'inscription, ainsi

que pour différents produits des ventes en raison de l'augmentation du nombre d'élèves de l'enseignement professionnel et spécialisé (+ 1,5 million). Enfin, la reconnaissance avec effet rétroactif de prestations de l'assurance invalidité dans les communes exploitant des classes d'enseignement spécialisé (1,4 million) a contribué à réduire l'écart constaté.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 15,3 millions de francs, soit + 3,7%

Cet écart favorable par rapport au budget provient essentiellement de la quote-part de l'impôt anticipé versé par la Confédération (+ 11,5 millions), dont le caractère aléatoire est difficilement prévisible. Le solde de l'écart pour ce groupe de comptes s'explique par l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 3,7 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

- 2,1 millions de francs, soit - 0,3%

Le domaine de la santé et du social fait état d'un écart défavorable de 16 millions. L'explication provient principalement d'une diminution de la participation des communes dans le domaine de la facture sociale (- 10,9 millions) suite à l'évolution des dépenses liées à la non-entrée en vigueur de la LEMS (- 17,7 millions) et ce, malgré un coût des mesures de réinsertion professionnelle (RMR/ASV) plus élevé que

prévu (+6,8 millions). Le solde de l'écart s'explique par des remboursements de l'OFAS inférieurs de 6 millions aux prévisions suite à la non-entrée en vigueur de la LEMS, et par l'aide sociale remboursée par la Confédération supérieure de 1,1 million au budget. Les décomptes finaux d'exploitation d'entreprises de transport ayant été inférieurs aux prévisions, la participation des communes a été réduite de 1,1 million. Enfin, le montant de la facture sociale concernant les dépenses de l'enseignement spécialisé a été inférieur au budget de 2,7 millions.

Des écarts supérieurs au budget sont à relever au niveau des contrats de prestations signés dans le domaine sécuritaire de Police 2000 (+2,1 millions), ainsi que diverses prestations facturées dans ce domaine (concept sécuritaire (0,2 million) et école d'aspirants (0,2 million)). Le montant des contrats de prestations des tâches communales déléguées à l'Etat (gestion des transports scolaires, réfectoires, devoirs surveillés et paiement des bibliothécaires) a été supérieur aux prévisions (1,5 million). La participation des autres cantons aux frais des élèves étudiant sur le territoire cantonal, dans le cadre des accords AHES, n'avait pas été prise en compte lors du budget (+2,9 millions).

Enfin, la hausse des frais médicaux dans le domaine de l'asile a provoqué un dépassement de 3,3 millions au niveau du régime de la facture sociale. De même, l'augmentation du coût des mesures de réinsertion professionnelle (RMR) et du nombre d'indemnités chômage journalières a été répercutée sur le montant de cette même facture (+7,3 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 2,3 millions de francs, soit + 0,8%

Le rattrapage des décomptes finaux avec les institutions pour handicapés (remboursement des frais de placement) (+6 millions) et la modification du mode de comptabilisation du recouvrement des créances des pensions alimentaires (+5,4 millions) expliquent déjà un écart supérieur au budget de 11,4 millions. Cet écart est accentué par une participation de la Confédération aux charges d'enseignement des professions de la santé supérieure au budget (+2 millions), par un remboursement de subventions de la part de différentes institutions après établissement des décomptes définitifs, par une contribution des parents aux frais d'entretiens des mineurs (+2,4 millions) et, enfin, par la facturation supplémentaire à l'Office fédéral des réfugiés pour des enfants des requérant d'asile placés en milieu institutionnel (+1 million).

Par contre, de nombreuses baisses par rapport aux prévisions sont à relever, comme le remboursement des frais des ORP (-2,9 millions) et une forte réduction des subventions fédérales en faveur de l'asile suite à une baisse du nombre projeté de requérants (-6,6 millions). L'évolution du nombre d'étudiants HES a été moins importante que prévu et les contributions de la HES ont dès lors été inférieures de 6,2 millions au budget.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

- 25,3 millions de francs, soit - 6,6%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 37. Dès

lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, une des explications de l'écart constaté (-18,3 millions) provient des subventions directement versées aux HES privées, alors que l'hypothèse budgétaire prévoyait que ces dernières transitaient par les comptes de l'Etat. L'autre explication (-5,6 millions) est attribuable aux subventions redistribuées à l'agriculture, dont les paiements directs sont inférieurs au budget en raison d'une réduction de la surface agricole.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 13,1 millions de francs, soit + 248,8%

L'écart constaté est dû à un prélèvement de 13,2 millions au fonds cantonal de lutte contre le chômage. Ce prélèvement est justifié par la forte augmentation du nombre de bénéficiaires des mesures de réinsertion professionnelle et du nombre d'indemnités chômage (de 520 à 400 jours).

Groupe 49

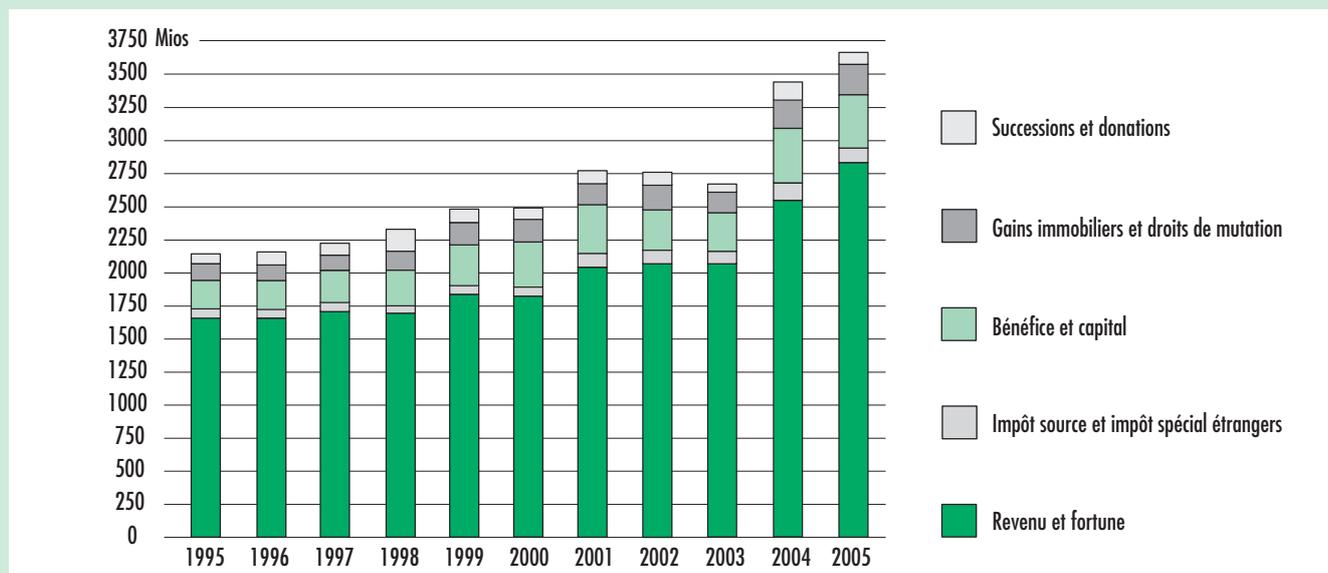
Imputations internes

+ 1,7 million de francs, soit + 5,5%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, l'écart principal constaté provient de la facturation interne des frais de détention en raison de l'accroissement du nombre de détenus sous autorité vaudoise dans les établissements pénitentiaires (+3,3 millions).

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales.



4.1 Impôt sur le revenu

L'écart entre le budget 2005 et les comptes 2005 (+ 119,2 millions) provient d'une part du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques (+ 131,7 millions) et d'autre part du rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (+ 14,7 millions). L'impôt complémentaire sur le revenu complémentaire est en diminution de 27,2 millions par rapport aux prévisions.

Budget 2005	Fr.	2 349 500 000,00	
Comptes 2005	Fr.	2 468 720 125,03	
Comptes 2004	Fr.	2 182 134 025,23	
Ecart budgétaire 2005	Fr.	119 220 125,03	soit 5,07%
Evolution 2004/2005	Fr.	286 586 099,80	soit 13,13%

Les écarts constatés proviennent principalement du passage du système *praenumerando* au système *postnumerando* où les effets du rattrapage des taxations 2003 et 2004 sont encore bien présents. Ce phénomène

devrait sensiblement s'atténuer lorsque l'entier du rythme de la taxation *postnumerando* sera atteint. Concernant les évolutions 2003/2004, elles proviennent principalement des effets de la bascule Etacom.

4.2 Impôt sur la fortune

L'écart entre le budget 2005 et les comptes 2005 (- 41,6 millions) provient d'une part du rendement de l'impôt ordinaire sur la fortune, (- 38,0 millions) et d'autre part du rendement de l'impôt complémentaire sur la fortune (- 3,6 millions).

Budget 2005	Fr.	391 400 000,00	
Comptes 2005	Fr.	349 725 666,05	
Comptes 2004	Fr.	365 658 124,70	
Ecart budgétaire 2005	Fr.	- 41 674 333,95	soit - 10,65%
Evolution 2004/2005	Fr.	- 15 932 458,65	soit - 4,36%

sensiblement s'atténuer lorsque l'entier du rythme de la taxation *postnumerando* sera

atteint. L'écart 2003/2004, provient principalement des effets de la bascule Etacom.

4.3 Impôt à la source

En matière de perception, les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source émane des retenues opérées sur les salaires des employés

Budget 2005	Fr.	73 400 000,00	
Comptes 2005	Fr.	80 748 549,87	
Comptes 2004	Fr.	79 391 133,27	
Ecart budgétaire 2005	Fr.	7 348 549,87	soit 10,01%
Evolution 2004/2005	Fr.	1 357 416,60	soit 1,71%

et ouvriers étrangers. Une des raisons de l'écart (+ 3,5 millions) par rapport au budget provient de la part de la retenue à la source faite en 2002 sur les prestations en capital des institutions de prévoyance et dont le

remboursement n'a pas été demandé par les contribuables dans le terme légal de 3 ans. En ce qui concerne l'écart entre 2003 et 2004, rappelons que l'exercice 2003 ne comporte que 10 mois contre 12 en 2004.

4.4 Impôt spécial des étrangers

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. Pour l'année 2005,

4.5 Impôt sur le bénéfice

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 25,5 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget n'étaient pas aussi

4.6 Impôt sur le capital des personnes morales

L'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau

4.7 Impôt sur les gains immobiliers

Les montants portés au budget et dans les comptes comprennent la part cantonale (⁷/₁₂) et communale (⁵/₁₂). Le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Suite au passage au postnumerando, seuls 10 mois avaient été enregistrés dans les comptes 2003

4.8 Droits de mutation

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2005, les volumes traités sont en augmentation, principalement pour les personnes physiques. Concernant l'évolution des comptes 2003/2004, elle s'ex-

4.9 Impôt sur les successions et donations

Il est utile de rappeler que, de par sa volatilité, le rendement de l'impôt sur les successions et donations peut fortement varier d'une période à l'autre, ainsi le produit d'une succession peut facilement influencer le résultat de cet impôt. L'exercice comptable 2005 et

Budget 2005	Fr.	47 000 000,00		
Comptes 2005	Fr.	54 281 555,10		
Comptes 2004	Fr.	53 387 833,05		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	7 281 555,10	soit	15,49%
Evolution 2004/2005	Fr.	893 722,05	soit	1,67%

la facturation comprend principalement les acomptes majorés 2005 ainsi que le différentiel entre la taxation ordinaire et les acomptes facturés pour 2003 et 2004.

Budget 2005	Fr.	268 900 000,00		
Comptes 2005	Fr.	294 383 842,94		
Comptes 2004	Fr.	311 561 838,10		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	25 483 842,94	soit	9,48%
Evolution 2004/2005	Fr.	-17 177 995,16	soit	-5,51%

élevées. L'écart constaté par rapport à 2003 provient essentiellement des acomptes facturés en 2004 et de la bascule EtaCom.

Budget 2005	Fr.	103 800 000,00		
Comptes 2005	Fr.	94 622 930,00		
Comptes 2004	Fr.	100 687 505,30		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	-9 177 070,00	soit	20,22%
Evolution 2004/2005	Fr.	-6 064 575,30	soit	-6,41%

des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

Budget 2005	Fr.	60 600 000,00		
Comptes 2005	Fr.	91 292 589,17		
Comptes 2004	Fr.	81 199 359,65		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	30 692 589,17	soit	50,65%
Evolution 2004/2005	Fr.	10 093 229,52	soit	12,43%

contre 12 mois en 2004. C'est ainsi que 5497 factures ont été enregistrées en 2005 contre 5162 factures en 2004 et 3730 factures (10 mois) en 2003.

Budget 2005	Fr.	125 400 000,00		
Comptes 2005	Fr.	134 086 530,25		
Comptes 2004	Fr.	135 014 400,25		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	8 686 530,25	soit	6,93%
Evolution 2004/2005	Fr.	-927 870,00	soit	-0,69%

plique par le passage au postnumerando qui n'avait enregistré que 10 mois de transactions sur l'exercice 2003 contre 12 mois en 2004.

Budget 2005	Fr.	56 900 000,00		
Comptes 2005	Fr.	84 354 125,60		
Comptes 2004	Fr.	132 421 238,45		
Ecart budgétaire 2005	Fr.	27 454 125,60	soit	48,25%
Evolution 2004/2005	Fr.	-48 067 112,85	soit	-36,30%

l'exercice comptable 2004 enregistrent tous deux 12 mois de transactions contre 10 mois en 2003 suite au passage au postnumerando.

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2005

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Pour l'exercice 2005, plusieurs éléments ont influencé de façon importante les totaux du bilan, qui ont passé de 11 955 millions de francs au 31.12.2004 à 9729 millions de francs au 31.12.2005, soit

une diminution de 2226 millions de francs.

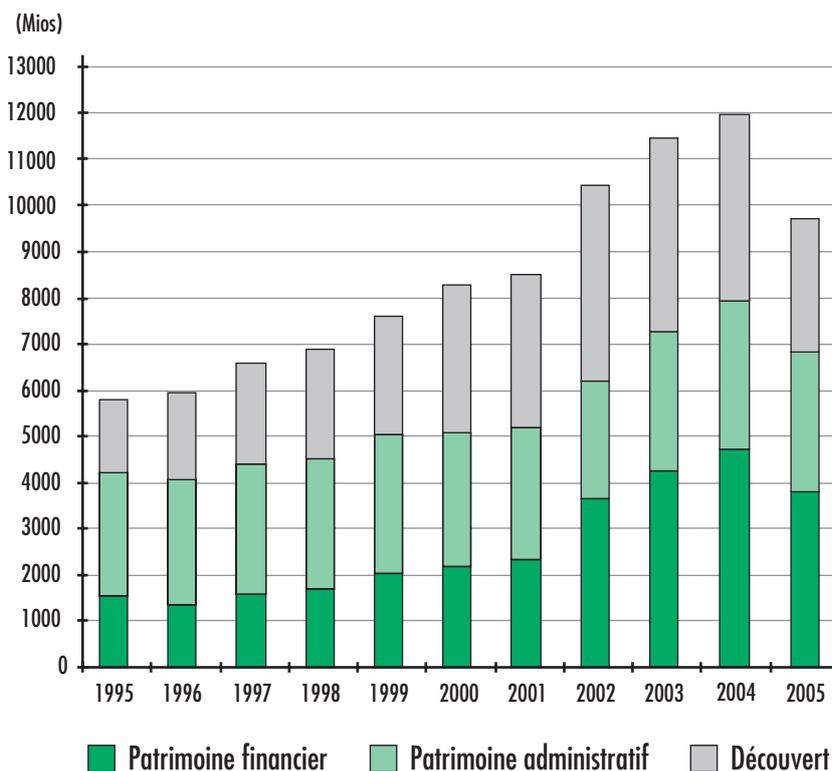
A l'actif, dans le patrimoine financier, la neutralisation des débiteurs des communes, de la Confédération et des autres cantons en 2005 par les postes créanciers correspondants entraîne une diminution au bilan de 690 millions. Toujours à l'actif, mais dans le patrimoine administratif, le reclassement en 2005 des provisions sur les prêts accordés aux transports publics comme correctifs d'actifs diminue le total du bilan de 145 millions.

Le découvert reporté à l'actif du bilan a diminué de 1137,8 millions pour passer de 4012,9 millions au 31.12.2004 à 2875,1 millions au 31.12.2005. Cette

diminution provient de l'addition du résultat positif des comptes de fonctionnement et du résultat du compte de Pertes et Profits.

Au passif, dans les fonds étrangers, la neutralisation des débiteurs des communes, de la Confédération et des autres cantons en 2005 (précédemment mentionnée) entraîne une diminution au bilan de 690 millions. De même, le reclassement en 2005, du passif à l'actif, des provisions sur les prêts accordés aux transports publics comme correctifs d'actifs, diminue le total du passif de 145 millions. La diminution la plus importante du passif, corollaire au produit de la vente de l'or de la BNS et du résultat positif 2005, est la diminution de la dette à raison de 1681 millions.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 1995 à 2005



5.2. Variation des postes de l'actif

<i>(En francs)</i>		Au 31.12.2005	Au 31.12.2004	Variation	%
10	Patrimoine financier	3 794 600 056	4 656 032 283	- 861 432 227	- 18,5%
100	Disponibilités	158 121 717	386 705 469	- 228 583 752	- 59,1%
101	Débiteurs et comptes courants	1 718 312 317	2 246 219 545	- 527 907 228	- 23,5%
102	Placements	1 495 158 373	1 691 340 823	- 196 182 450	- 11,6%
103	Comptes transitoires	423 007 648	331 766 446	91 241 202	27,5%
11	Patrimoine administratif	3 059 126 638	3 286 257 030	- 227 130 392	- 6,9%
114	Investissements	1 016 022 721	1 163 272 220	- 147 249 499	- 12,7%
115	Prêts et participations	1 477 928 009	1 517 661 846	- 39 733 837	- 2,6%
116	Subventions d'investissement accordées	565 175 908	605 322 964	- 40 147 056	- 6,6%
13	Découvert	2 875 103 465	4 012 898 361	- 1 137 794 896	- 28,4%
	Découvert au 1 ^{er} janvier	4 012 898 362	4 196 494 163	- 183 595 801	- 4,4%
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 46 295 911	143 827 060	- 190 122 971	- 132,2%
	Pertes / Profits (-) extraordinaires	- 1 091 498 986	- 327 422 862	- 764 076 125	233,4%
	Total	9 728 830 159	11 955 187 674	- 2 226 357 515	- 18,6%

L'analyse des postes de l'actif met en évidence les éléments suivants:

100 Disponibilités (- 229 millions de francs)

La gestion de trésorerie est consolidée et améliorée d'année en année. Au 31.12.2005, le solde des CCP des Offices d'impôts a diminué de 46 millions par rapport au 31.12.2004. Concernant les comptes BCV, il n'a pas été nécessaire d'effectuer des placements à court terme au 31.12.2005, contrairement au 31.12.2004 où des placements à 3 ou 4 jours avaient été réalisés pour 205 millions.

101 Débiteurs et comptes courants (- 528 millions de francs)

Variation technique (- 690 millions)

Les soldes des débiteurs des communes, de la Confédération et des autres cantons, qui étaient compensés par les mêmes soldes au passif - groupe 200 «Engagements courants» - ont été neutralisés dans le bilan au 31.12.2005 (- 690 millions).

Variations dues aux écritures de bouclage (- 23 millions)

Un correctif d'actif a été comptabilisé au Service de la population (SPOP) au 31.12.2005 ; il s'agit d'un montant contesté par l'Office des réfugiés, concernant la coordination asile (- 5 millions). Un correctif d'actif a été également comptabilisé au 31.12.2005 au DFIN (charge au DEC, Développement économique); il s'agit du prêt non encore finalisé et resté en compte débiteur du pôle de développement «Biopôle» pour un montant de 10 millions. Enfin, un correctif d'actif de 8 millions a été enregistré au DSAS, Service de la santé publique (SSP), concernant le risque sur débiteur de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV).

Variations dues aux mouvements courants (+ 193 millions)

L'augmentation des créances d'impôts (+ 145 millions) s'explique, d'une part, par les acomptes demandés dans l'année courante qui ont augmenté de 53 millions, soit 13%, et, d'autre part, par les montants des factures d'impôt sur le revenu et la fortune (toutes années fiscales confondues) non soldées au 31.12.2005, qui ont progressé par rapport au 31.12.2004 de 76 millions. Ceci est dû essentiellement à l'amélioration de l'efficacité de la taxation en 2005.

Dans les comptes courants, le solde entre la Caisse fédérale et le canton a progressé momentanément de 64 millions entre le 31.12.2004 et le 31.12.2005. Pour information, le solde du compte courant entre la Confédération et le canton est mis à zéro par un versement, toutes les deux semaines.

102 Placements (- 196 millions de francs)

La vente de la première tranche des bons de participation de la BCV en 2005 représente la majeure partie de la diminution de ce poste (-193 millions).

Afin de maintenir la majorité de 50,12% du capital-actions de la BCV dans les comptes de l'Etat, 38 647 actions de la BCV ont été transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif à la valeur historique d'achat de 170,246 (-7 millions).

103 Comptes transitoires (+ 91 millions de francs)

Les montants d'impôts reçus et traités le 30.12.2005 ont été crédités sur le compte bancaire de l'Etat avec date de valeur 3 janvier 2006 (+ 79 millions).

Au Service de l'emploi, l'augmentation de 12 millions entre 2004 et 2005 représente le montant total des salaires nets versés en 2005 aux bénéficiaires d'emplois temporaires subventionnés; le montant de 2004 avait été passé en diminution des transitoires passifs (voir groupe de compte 205 «Comptes transitoires passifs»).

115 Prêts et participations (- 40 millions de francs)

Variation technique (- 145 millions)

Les postes «Provision part des communes aux prêts remboursables, transports publics» pour un solde de 21 millions, «Provision risques sur prêts conditionnellement remboursables, transports publics, part des communes» pour un solde de 38 millions et «Provision risques sur prêts conditionnellement remboursables, transports publics, part cantonale» pour un solde de 86 millions ont été reclassés en 2005 comme correctifs d'actifs en moins des prêts accordés aux transports publics (voir le groupe de compte 204 «Provisions»).

Variations dues aux écritures de bouclage (- 9 millions)

Des correctifs d'actifs ont été comptabilisés au DEC, Développement économique, pour assainir des prêts d'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), ainsi que des prêts pour le développement régional (LDR) pour 4 millions. Des amortissements supplémentaires sur diverses actions non cotées valorisées au bilan de l'Etat ont été comptabilisés en 2005, pour un montant de 5 millions.

Variations dues aux mouvements courants (+ 109 millions)

Les actions de la BCV ont été réévaluées à la hausse (+ 17 millions). Il s'agit de 4 254 226 actions qui ont passé de la valeur boursière de 204.50 au 31.12.2004 à la valeur maximum autorisée par l'article 23 LFin, soit la valeur historique d'achat de 208,406 au 31.12.2005. Afin de maintenir la majorité de 50,12% du capital-actions de la BCV dans les comptes de l'Etat, 38 647 actions de la BCV ont été transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif à la valeur historique d'achat de 170,246 (+ 7 millions).

Les prêts remboursables transports publics et les prêts conditionnellement remboursables transports publics ont augmenté respectivement de 34 millions et 51 millions. Ces augmentations sont dues principalement aux prêts octroyés pour la construction du métro M2.

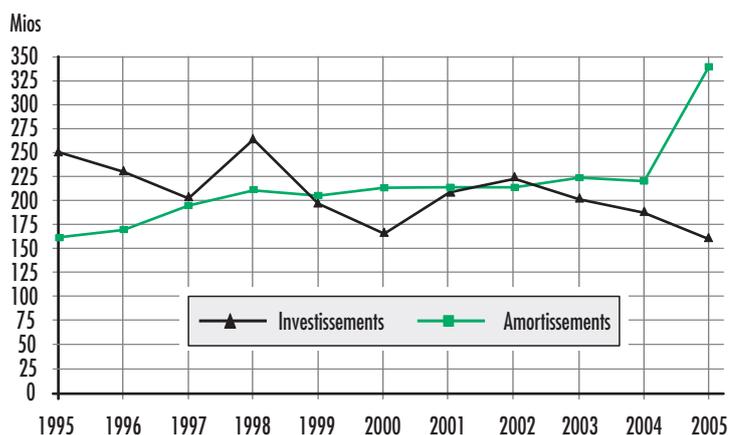
114 Investissements (- 147 millions de francs)

116 Subventions d'investissement accordées (- 40 millions de francs)

Les investissements sont présentés ci-après et leur évolution détaillée figurera dans la brochure des comptes.

5.3. Investissements

Dépenses d'investissement et d'amortissement



	Au 31.12.2005	Au 31.12.2004	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	5 433 567	4 974 552	459 015
Ouvrages de génie civil à amortir	245 276 143	349 437 015	- 104 160 872
Bâtiments et constructions à amortir	549 339 948	568 658 698	- 19 318 750
Forêts – investissements à amortir	19 607 892	20 917 370	- 1 309 478
Mobilier et installations à amortir	35 859 147	47 945 844	- 12 086 697
Autres investissements à amortir	16 553 386	16 653 881	- 100 495
Total	872 070 083	1 008 587 360	- 136 517 277
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 938 988	27 986 434	- 47 446
Immobilisations des Hospices cantonaux	43 505 412	48 973 362	- 5 467 950
Crédits d'étude	4 698 024	6 602 780	- 1 904 756
Forêts	26 162 443	25 921 443	241 000
Machines et véhicules	12 094 507	15 272 113	- 3 177 606
Inventaires	29 553 263	29 928 727	- 375 464
Total	143 952 638	154 684 860	- 10 732 222
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	2 025 000	2 250 000	- 225 000
Subventions d'inv. accordées à communes	475 136 181	490 174 263	- 15 038 082
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	81 810 210	106 569 282	- 24 759 072
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	6 204 517	6 329 419	- 124 902
Total	565 175 908	605 322 964	- 40 147 056
Total des investissements	1 581 198 629	1 768 595 184	- 187 396 555
Total des investissements au sens de la LFIN	1 437 245 991	1 613 910 324	- 176 664 333
Total des investissements hors subventions	1 016 022 721	1 163 272 220	- 147 249 499

Dans le cadre des écritures de bouclage 2005, des amortissements complémentaires ont été effectués pour un total de 120 millions, dont 96 mil-

lions pour les routes nationales reprises par la Confédération dès 2008 (RPT), 20 millions pour la Fondation Beaulieu, 2 millions pour l'Ecole de fromagerie de

Moudon, 1 million pour les entreprises de chauffage à distance et 1 million pour le Centre des congrès et des expositions de Montreux.

5.4. Le découvert au bilan

Le résultat du compte de pertes et profits présente un profit comptable extraordinaire de 1 091,5 millions qui, ajouté

à l'excédent de revenu du compte de fonctionnement de 46,3 millions, présente un résultat positif net de 1 137,8 millions.

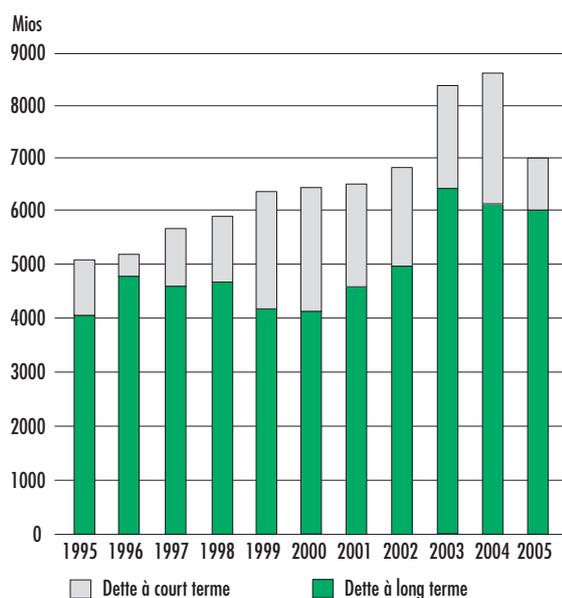
Ce profit net diminue ainsi le découvert d'autant. Il est présenté en comparaison avec l'exercice 2004 comme suit:

	2005	2004
Découvert au 1^{er} janvier	4 012 898 361,56	4 196 494 162,97
Excédent de revenus (-) / charges du compte de fonctionnement	- 46 295 910,53	143 827 060,29
Excédent de produits du compte de «Pertes & Profits»	- 1 091 498 986,40	- 327 422 861,70
Profit net de l'exercice	- 1 137 794 896,93	- 183 595 801,41
Découvert au 31 décembre	2 875 103 464,63	4 012 898 361,56

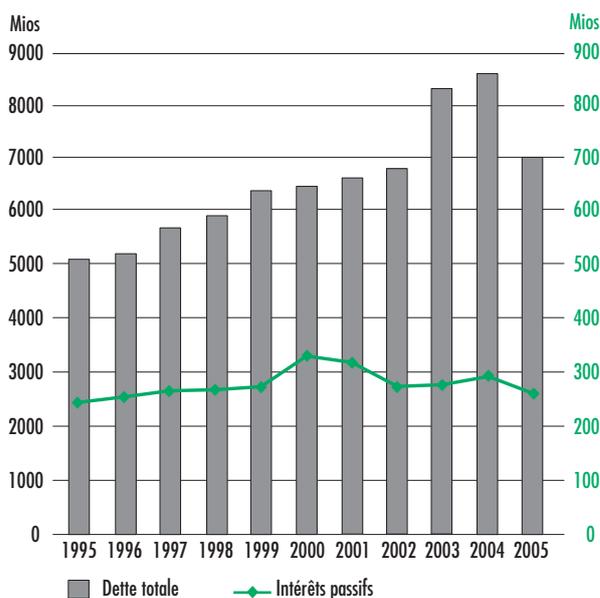
5.5. Variation des postes du passif

		Au 31.12.2005	Au 31.12.2004	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	9 501 789 968	11 743 333 709	-2 241 543 741	-19,1%
200	Engagements courants	2 108 602 880	2 491 721 019	-383 118 139	-15,4%
201	Dettes à court terme	967 877 874	2 514 024 533	-1 546 146 660	-61,5%
202	Dettes à long terme	6 000 000 000	6 135 000 000	-135 000 000	-2,2%
204	Provisions	15 114 788	161 026 176	-145 911 388	-90,6%
205	Comptes transitoires	410 194 426	441 561 981	-31 367 555	-7,1%
22	Fonds	227 040 190	211 853 965	15 186 225	7,2%
Total		9 728 830 159	11 955 187 674	-2 226 357 515	-18,6%

Evolution de la dette à court et à long terme



Evolution de la dette et des intérêts



Nouveaux emprunts

	Nbre	Volume en mios
Court terme	209	9 460
Long terme	3	550
Total	212	10 010

Diminution de la dette:

- 1 681 millions

Remboursements

	Nbre	Volume en mios
Court terme	227	10 803
Long terme	11	888
Total	238	11 691

L'analyse des postes du passif met en évidence les éléments suivants:

200 Engagements courants (-383 millions de francs)

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Variation technique (-690 millions)

Les soldes des débiteurs des communes, de la Confédération et des autres cantons, qui étaient compensés par les mêmes soldes à l'actif, au groupe 101 «Débiteurs et comptes courants», ont été neutralisés dans le bilan au 31.12.2005 (-690 millions).

Variations dues aux mouvements courants (+325 millions)

La principale variation se trouve dans les débiteurs non attribués de l'ACI. En effet, ce compte progresse de 625 millions au 31.12.2004 à 786 millions au 31.12.2005, soit une augmentation de 161 millions. Il est à préciser que ce compte comprend l'ensemble des collectivités publiques (canton, communes et Confédération). Les crédits disponibles des personnes physiques constituent la grande majorité du montant au bilan. Le type de versement «BVR automatique» représente environ 400 millions. Il s'agit, d'une part, de versements à rembourser aux contribuables suite à l'établissement des décomptes (en général, reportés sur les factures des années fiscales suivantes) et, d'autre part, des versements volontaires (BVR+) de contribuables (attribués sur les décomptes lors de la taxation). Ces montants relativement importants concernent principalement les années fiscales 2003 et 2004. Dans les autres postes créanciers de l'ACI, sont à relever les augmentations au 31.12.2005 du montant à verser aux communes pour 65 millions, du montant des versements de l'IFD à la Confédération pour 45 millions et du montant des créanciers impôt à la source pour 36 millions.

Le solde des subsides à payer au 31.12.2005 aux assurances maladie est moins important qu'au 31.12.2004 (-33 millions).

Dans les comptes courants et pour la première année depuis le changement de statut de l'UNIL, un solde en faveur de l'UNIL de 51 millions est à relever. A noter que ce report de solde au 31.12.2004 figurait dans le groupe de compte 205 «Comptes transitoires» (57 millions).

201 Dettes à court terme (-1 546 millions de francs)

202 Dettes à long terme (-135 millions de francs)

La variation de la dette de 1'681 millions est décrite au chapitre 5 «Tableau de financement et évolution de la dette de l'exercice 2005». A noter que dans le bilan, les emprunts à long terme échus dans les 12 mois sont reclassés dans le groupe 201 «Dettes à court terme». Avant ce reclassement, le ratio de la répartition de la dette est de 5% pour le court terme et de 95% pour le long terme.

204 Provisions (-146 millions de francs) Variation technique (-145 millions)

Les postes «Provision part des communes aux prêts remboursables, transports publics» pour un solde de 21 millions, «Provision risques sur prêts conditionnellement remboursables, transports publics, part des communes» pour un solde de 38 millions et «Provision risques sur prêts conditionnellement remboursables, transports publics, part cantonale» pour un solde de 86 millions ont été reclassés en 2005 comme correctifs d'actifs en moins des prêts accordés aux transports publics, groupe de compte 115 «Prêts et participations».

205 Comptes transitoires (-31 millions de francs)

La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les charges à payer et les produits reçus d'avance.

Le report de solde de l'UNIL dû à son changement de statut au 01.01.2005, avait été mis en compte transitoire au 31.12.2004 pour 57 millions; au 31.12.2005, le solde du compte courant entre l'Etat et l'UNIL figure dans le groupe de compte 200 «Engagements courants», pour 51 millions.

Le report de l'enveloppe pour l'assurance maladie 2005 présente une évolution de 29 millions par rapport à 2004.

Les passifs transitoires des Hospices ont augmenté de 17 millions. Il s'agit d'avances de trésorerie reçues pour des projets de recherche (+12 millions), d'une correction d'enveloppe dans le cadre de la Convention vaudoise d'hospitalisation (+4 millions) et d'achat de Tamiflu et divers à payer (+1 million).

Au Service de l'emploi, l'augmentation de 9 millions entre 2004 et 2005 représente le montant total des salaires nets versés en 2004 aux bénéficiaires d'emplois temporaires subventionnés. Le montant de 2005 a été passé en augmentation des transitoires actifs (voir groupe de compte 103 «Comptes transitoires actifs»).

Au 31.12.2004, les encaissements des débiteurs fiscaux du dernier jour de l'année 2004 ont été reçus et comptabilisés en 2004, mais non traités (-43 millions), ce qui n'a pas été le cas en 2005.

L'augmentation des comptes à régulariser de 13 millions ne fait pas l'objet de remarque particulière. Ces comptes sont suivis régulièrement par les Unités financières départementales.

22 Fonds (+15 millions de francs)

Les fonds GFE ont bénéficié de l'augmentation des valeurs boursières en 2005 pour 11 millions. L'utilisation du fonds du chômage concernant la prolongation de la mesure pour les emplois temporaires subventionnés des bénéficiaires du RMR de plus de 50 ans s'est montée à 13 millions, soit 6 millions de moins qu'en 2004.

Les fonds des Hospices ont augmenté de 10 millions entre 2004 et 2005. Il s'agit de l'écart sur la plus-value du portefeuille GBUV (+2 millions), de l'augmentation de la répartition 2004 du fonds des honoraires (+3 millions), des diminutions des charges financées par les fonds (+2 millions) et du financement du Centre d'imagerie BioMédicale (3 millions).

6. Flux de fonds

Le tableau présenté ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

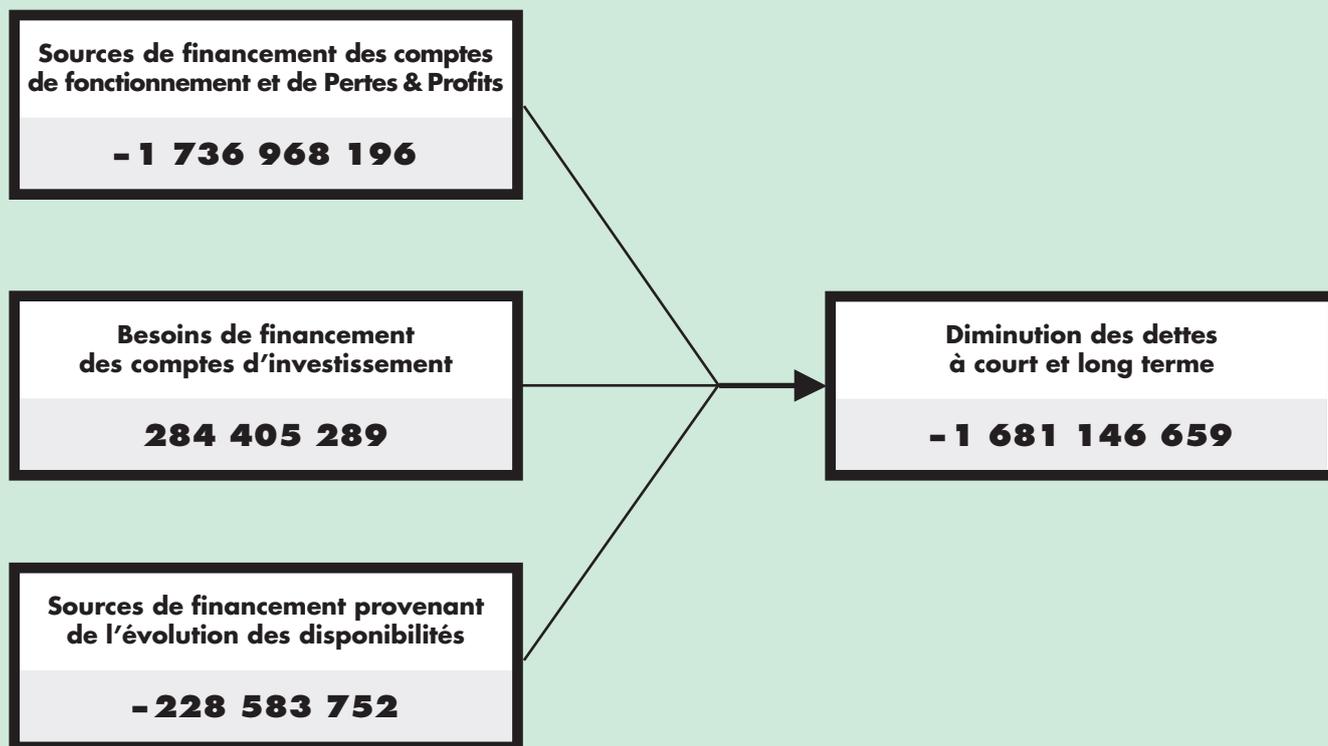
Financement et évolution de la dette de l'exercice 2005

Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds

(en francs)

Excédent de produits ressortant du compte de fonctionnement	46 295 911	
Excédent de produits ressortant du compte de Pertes & Profits	1 091 498 986	
Diminution du découvert au 31 décembre 2005	1 137 794 897	
<i>Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaires</i>		
Amortissement et provisions à charge du compte de fonctionnement	460 467 176	
<i>Ajustement compte de Pertes & Profits, flux non monétaires</i>		
Plus-value sur actions BCV	- 16 617 830	
Boucllement d'objets d'investissement	- 2 579 771	
Autofinancement		1 579 064 472
Augmentation des débiteurs et comptes courants	- 319 047 699	
Diminution des placements	196 182 450	
Augmentation des comptes transitoires actifs	- 91 241 203	
Augmentation des engagements courants	391 232 464	
Diminution des comptes transitoires passifs	- 31 367 555	
Diminution des provisions	- 3 040 959	
Augmentation des fonds	15 186 226	
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		157 903 724
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits		1 736 968 196
Investissements au sens de la LFIN	- 160 386 377	
Investissements des Hospices cantonaux	- 25 343 108	
Investissements et variations des autres immobilisations	365 644	
Augmentation des prêts et participations	- 99 041 448	
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		- 284 405 289
Diminution des dettes à long terme	- 135 000 000	
Diminution des dettes à court terme	- 1 546 146 659	
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		- 1 681 146 659
Variation nette des disponibilités		- 228 583 752
Disponibilités au début de l'exercice	386 705 469	
Disponibilités à la fin de l'exercice	158 121 717	
Augmentation des disponibilités		- 228 583 752

Ce tableau peut être résumé sous la forme du graphique et des conclusions suivantes:



Au 31.12.2005, la dette a fortement diminué grâce aux sources de financement engendrées par l'excédent de produits du compte de fonctionnement et du compte de pertes et profits. Le fait le plus marquant

est la part reçue par le canton de Vaud au produit de la vente de l'or de la BNS pour 1047 millions. La maîtrise des dépenses et des économies réalisées sur le budget, ainsi que l'augmentation des revenus supérieure

au budget de 176 millions sont également des faits à relever. L'amélioration du fond de roulement est due en grande partie à la vente de la première tranche des bons de participation de la BCV (+ 201 millions).

Lexique

Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante: $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Perte	Excédent de charges des comptes de fonctionnement auquel s'ajoutent les charges ou revenus émergeant au compte de Pertes & Profits.
Découvert au bilan	Accumulation des pertes des années antérieures. La perte de l'exercice courant vient s'ajouter au découvert.
Spirale de l'endettement	Élévation du niveau de la dette qui conduit à une augmentation de la charge d'intérêts qui, si elle ne peut pas être financée par le budget courant, nécessite un nouveau recours à l'emprunt.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches administratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une affectation durable pour un but prévu par le droit public.
Investissements	Les dépenses d'investissement sont celles qui ont pour but de compléter ou de développer le domaine public et le patrimoine administratif du canton (LFIN, art. 24). En sont exclus les travaux ordinaires d'entretien et de simple rénovation des ouvrages, bâtiments et installations existants. En règle générale, seuls les travaux dont la part globale incombant à l'Etat excède un million de francs peuvent être compris dans les dépenses d'investissement (LFIN, art. 25).
Amortissements	Effets sur la valeur: la valeur des éléments de la fortune doit être appréciée correctement, à la date du bilan, les amortissements permettant de tenir compte des diminutions de valeur dues à l'usage des biens dans la durée ou à d'autres raisons (pertes de cours sur titres, obsolescence). Effets sur les finances: les amortissements sont des opérations comptables qui (sans être des dépenses) augmentent les charges de la collectivité publique. En contrepartie, ils dégagent des revenus qui sont disponibles pour de nouveaux investissements ou pour rembourser des dettes existantes.
Unité budgétaire	Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.
Principe de l'échéance	Les charges / dépenses et revenus / recettes sont comptabilisés en fonction de leur naissance économique.
Principe de l'efficacité	Respect des trois critères suivants: a) les ressources sont employées de manière économe: entre deux solutions fournissant le même résultat, on choisira la moins coûteuse; b) la relation entre coût et utilité est avantageuse: il ne suffit pas que la solution retenue soit la moins coûteuse, encore faut-il s'assurer que le résultat qu'on en attend n'est pas trop faible au regard des moyens investis; c) les dépenses consenties ont l'effet escompté: il ne suffit pas que la dépense soit la plus économique et que le résultat escompté ne soit pas disproportionné, encore faut-il qu'elle atteigne dans les faits le résultat qu'on en attendait, dans le respect de la qualité du service public et de ses prestations.
Contrôle de gestion	Examen de l'activité d'une entité de l'Administration au titre de l'efficacité.
Effectifs en équivalents temps plein (ETP)	Addition du taux d'activité des employés de l'Administration; deux personnes employées à 50% font un équivalent temps plein (ETP).

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCT	Centre cantonal des télécommunications
COASI	Coordination asile
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIN	Département des finances
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DINF	Département des infrastructures
DIRE	Département des institutions et relations extérieures
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EFILM	Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAPRHEMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social
LEMS	Loi sur les établissements médico-sociaux
LFIN	Loi sur les finances du 27 novembre 1972, mise à jour le 1 ^{er} avril 1997
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SIT	Service de l'information sur le territoire
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

Le Canton de Vaud aujourd'hui

Les pages qui suivent présentent des informations générales sur le canton, sa population, ses institutions, son histoire, ainsi que quelques sources d'informations utiles à qui veut en savoir plus.

Les institutions

Le Canton de Vaud est l'un des 23 Etats membres de la Confédération suisse. Il a son propre gouvernement (Conseil d'Etat), son parlement (Grand Conseil) et ses tribunaux.

En 1848, les cantons suisses ont délégué à la Confédération une série de compétences, notamment dans les domaines de la défense, de la monnaie et de la politique étrangère.

La souveraineté du Canton

Les Cantons ont toutes les compétences de pouvoirs publics que la Constitution fédérale n'attribue pas à la Confédération.

Toute attribution de compétence à la Confédération doit faire l'objet d'une modification de la Constitution fédérale, qui doit être approuvée par un vote populaire requérant la double majorité du peuple et des cantons suisses.

Le Canton exerce sa souveraineté principalement dans les domaines de la police, de l'instruction publique, de l'organisation territoriale, des infrastructures, de la santé, de l'action sociale, de l'économie publique, dans l'espace d'autonomie assez large que lui laisse le droit fédéral. Il lève ses propres impôts. A l'intérieur du canton, les communes jouissent également d'une certaine autonomie, leurs compétences propres étant fixées par le droit cantonal.

Les droits du peuple

Selon le modèle de la démocratie semi-directe que connaissent tous les cantons suisses, les institutions vaudoises donnent au peuple de très larges pouvoirs. Le peuple, en effet,

- élit directement les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat,
- se prononce obligatoirement sur toute modification de la Constitution cantonale,
- peut provoquer un référendum sur toute modification de la législation cantonale, pour peu que 12 000 citoyens au moins en fassent la demande,
- peut lancer des initiatives visant à modifier la Constitution ou une loi, toute initiative devant être prise en considération par les autorités et soumise au peuple si elle est signée par au moins 12 000 citoyens.

Citoyens, citoyennes

Le droit de vote, comme le droit d'être élu à une charge publique, est accordé à tout citoyen de plus de 18 ans, de nationalité suisse et établi dans le canton. Lorsqu'on dit «citoyen», on pense aussi «citoyenne». Les Vaudois sont d'ailleurs les premiers, parmi les cantons suisses, à avoir accordé les droits civiques aux femmes, en 1959. Sur le plan fédéral, l'égalité des sexes dans ce domaine est intervenue en 1971.

La nouvelle Constitution cantonale, entrée en vigueur le 14 avril 2003, accorde également les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers établis depuis dix ans en Suisse et trois dans le canton. L'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques a rendu ce droit effectif dès le 1^{er} janvier 2004, ce qui a permis aux étrangers de participer aux dernières élections communales, en mars 2006.

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs des autorités se répartissent en trois ordres autonomes: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, parlement de 180 députés élus au scrutin proportionnel. Ce nombre sera réduit à 150, conformément à la nouvelle Constitution, dès les élections du printemps 2007.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil d'Etat, gouvernement de sept membres élus au scrutin majoritaire. Il est notamment chargé de diriger l'administration et veiller à l'application des lois dans le canton. Chaque membre du Conseil d'Etat est en même temps chef d'un département (*cf. organigramme p. 70*).

Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux, qui ont pour rôle de prononcer des jugements et d'ordonner des sanctions lorsque la loi est violée.

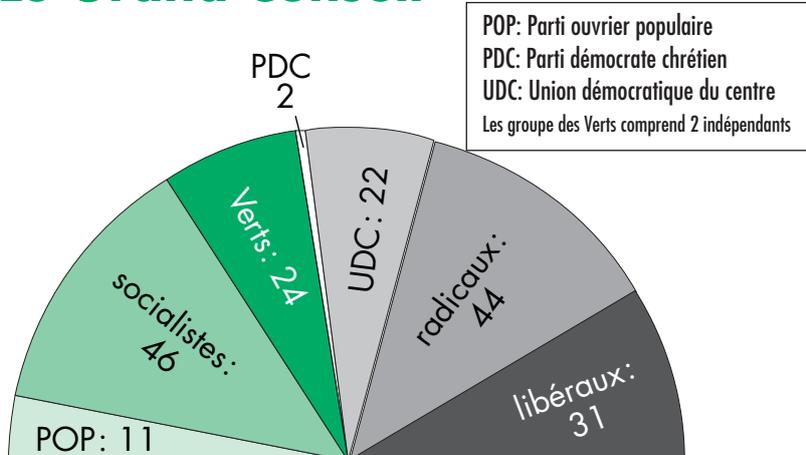
La séparation des pouvoirs est l'un des fondements de l'Etat de droit. Elle vise à empêcher qu'un pouvoir abuse de ses prérogatives ou prenne des décisions arbitraires, chacun des trois pouvoirs étant limité par les deux autres.

Les partis politiques

Les forces politiques du canton sont réparties, de manière relativement stable, entre une majorité de centre droit et une minorité de gauche traditionnellement associée au gouvernement. Le centre droit regroupe le Parti radical démocratique, le Parti libéral, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate chrétien. La gauche comprend le Parti socialiste et le Parti ouvrier populaire; elle est généralement alliée aux verts (*voir graphique*). Ces deux blocs ne sont pas homogènes; ils correspondent cependant aux apparentements conclus généralement entre les partis intéressés lors des élections cantonales ou fédérales.

Le Conseil d'Etat issu des élections de 2002 compte un libéral, deux radicaux, un UDC, deux socialistes et un vert. Les prochaines élections auront lieu en 2007, selon le rythme quinquennal voulu par la nouvelle Constitution.

Le Grand Conseil



Répartition des 180 sièges du Grand Conseil vaudois issue des élections du 3 mars 2002. En vert, l'alliance «rouge-rose-verte», en gris l'«Entente vaudoise», coalition majoritaire de centre droit.

Publications de l'Etat de Vaud

Site internet



Vous êtes ici : Accueil

Actualités

Ouvrages d'art sur la route H 144: résultat des concours

Le jury a fait son choix pour le viaduc sur le Rhône, le pont sur le Grand Canal, la galerie couverte de Crebelley et le viaduc sur l'A9.

Dossier H 144 (11 mai 2006)

Votations fédérales du 21 mai

Le Conseil d'Etat soutient les nouveaux articles constitutionnels sur la formation
Communiqué du 2 mai 2006

Suite de l'actualité >
Tous les communiqués de presse >

Musée romain d'Avenches
A partir du 11 mai, l'original du buste en or de Marc Aurèle sera montré lors d'une exposition temporaire

Trouvez...

Par thèmes
Par l'organisation

PRESTATIONS

Liste des services en ligne
Lois
Statistiques

CONTACT

Annuaire de l'Etat

ACCÈS

Pour les communes:
Intranet
Bourse de l'emploi

Le site de l'Etat de Vaud sur l'internet (www.vd.ch) permet d'accéder directement à la plupart des informations officielles. On y trouve notamment les communiqués de presse les plus récents et les dernières décisions du Conseil d'Etat, avec accès aux dossiers qui fondent ces décisions. Il donne accès au recueil systématique de la législation vaudoise.

Le site www.vd.ch, rénové au printemps 2006, est mis à jour par les services au moyen du logiciel open source (logiciel «libre») Typo 3. Il comprend une table

de navigation thématique organisée en fonction des besoins des usagers plutôt que de la structure de l'administration, en coordination avec le découpage thématique du site internet de la Confédération. Il sera le lieu de développements importants, ces prochaines années, dans le domaine du «guichet virtuel» permettant au citoyen d'effectuer ses transactions avec l'Etat en direct sur son ordinateur personnel, à l'exemple de ce qui est déjà réalisé pour la commande en ligne des actes d'état civil.

La Gazette

Journal de la fonction publique

La Gazette est le journal de la fonction publique vaudoise. Elle paraît tous les mois et contient des informations destinées en priorité aux collaborateurs de l'Etat. Elle est distribuée gratuitement au lieu de travail des collaborateurs.

Feuille des avis officiels

La Feuille des avis officiels du Canton de Vaud paraît le mardi et le vendredi. Sa présentation et son contenu ont fait l'objet d'un remaniement entré en vigueur en avril 2002.

Prix de vente au numéro: 2 francs

Abonnement annuel (TVA 2,3 % incluse): 109 francs.

Tél. 021/ 317 84 99

Programme de législation

Le Conseil d'Etat a publié au printemps 2003 son Programme de législation 2003-2007. Ce document énonce les principes de l'action gouvernementale et les priorités du Conseil d'Etat pour la législature, ainsi qu'une liste de projets concrets reflétant ces priorités. Il est accompagné d'un plan financier, qui vise l'équilibre budgétaire en 2007. Le plan financier est remis à jour périodiquement.

Le Programme de législation est disponible sur le site internet www.vaud.ch. On peut également l'obtenir gratuitement sous forme de brochure (021 316 40 42).

Statistique

Sites internet

Les sites du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (*adresses ci-dessous*) présentent les informations les plus récentes dans tous les domaines couverts par la statistique publique. Ils montrent l'éventail des prestations fournies par le SCRIS aux collectivités (autres services de l'Etat, communes) comme aux particuliers.

Publications

Le SCRIS publie régulièrement des études statistiques sur le canton. Ses publications disponibles les plus récentes sont les suivantes:

- *Annuaire statistique du canton de Vaud 2005* (554 pages): de la Population à la Justice en passant par l'Education ou les Finances publiques, cet ouvrage se compose de 19 chapitres thématiques et contient une carte dépliant des communes vaudoises.
- *Annuaire statistique santé-social 2005* (216 pages): publication consacrée à la santé et aux assurances sociales dans le canton.
- *Annuaire statistique formation 2005* (330 pages): ce nouvel ouvrage passe au crible les données statistiques dans tous les secteurs et les degrés de l'enseignement.
- *NUMERUS Courrier statistique* (abonnement 6 numéros par an): de la démographie vaudoise aux statistiques de la construction, chaque numéro de ce bimensuel présente les résultats de nombreuses études statistiques.
- *Lausanne déchiffrée* (semestriel). Ce nouveau courrier statistique propose une information synthétique sur des sujets d'actualité liés à la Ville de Lausanne et à son agglomération.
- *Vaud en chiffres 2005*. Ce petit dépliant, gratuit, fournit des données chiffrées et graphiques, regroupées par thème à l'échelle du canton et pour 50 communes les plus importantes.
- *Conjoncture vaudoise* (en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise): bulletins trimestriels Industrie, Construction, Hôtellerie-restauration.

Service d'information

Le Centre de documentation du SCRIS est ouvert au public et compte plus de 6000 références.

Pour tout renseignement:

SCRIS, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne

Tél. 021/ 316 29 99 – Fax 021/ 316 29 50

e-mail: info.stat@vd.ch

Sites internet: www.scris.vd.ch

www.scris-lausanne.vd.ch



Le canton en bref

Superficie: 3219 km² (y compris les lacs)

Point culminant: les Diablerets (3209 m)

Point le plus bas: Léman (372 m)

Population au 31.12.2005: 650'791 habitants, dont 183'338 étrangers.

Langue: français

Communes et districts



Les communes

Le canton de Vaud compte à ce jour 381 communes. En 2005, les moins peuplées étaient celles de Goumoens-le-Jux (26 habitants) et de Romairon (41). Les plus peuplées étaient celles de Montreux (23'010), Yverdon-les-Bains (24'388) et Lausanne (117'152). La plus petite était celle de Rivaz (32 hectares), la plus vaste celle de Château-d'Oex (11 376 hectares).

Dans les communes où la population ne dépasse pas 1000 habitants, les citoyens sont convoqués en une assemblée appelée Conseil général, où peut siéger à sa demande tout électeur ou électrice de plus de 18 ans ayant son domicile dans la commune. De ces communes, vingt-huit ont demandé une dérogation pour avoir un Conseil communal.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le corps électoral élit tous les cinq ans un Conseil communal composé de 30 à 100 conseillers. Ces derniers sont élus soit au système proportionnel, soit au système majoritaire. Les décisions de ce conseil sont soumises au référendum facultatif.

L'organe exécutif de la commune est la Municipalité, composée de 3 à 9 membres élus au système majoritaire pour cinq ans. Le syndic, qui préside la Municipalité, est élu tous les cinq ans parmi les conseillers municipaux.

Le domaine des communes a subi de profondes modifications liées à la mise en oeuvre de la nouvelle constitution cantonale. Mentionnons:

- l'octroi aux étrangers établis des droits civiques pour les affaires communales, en vigueur depuis le 1er janvier 2004,
- l'encouragement aux fusions, en vigueur depuis le 1er février 2005,
- la mise en place de nouvelles formes de collaboration intercommunale (fédérations et agglomérations), en vigueur depuis le 1er juillet 2005,
- l'élargissement du droit d'initiative populaire, en vigueur depuis le 1er juillet 2005,
- les péréquations intercommunales, entrées en force le 1er janvier 2006.

Dès le 1er juillet 2006, le nombre des communes vaudoises passera de 381 à 378 du fait des fusions des communes Rossens, Sédeilles et Villarzel d'une part, d'Avenches et Donatyre d'autre part.

Les districts

Le canton de Vaud est divisé de multiples manières, notamment en 21 arrondissements électoraux, et en 60 cercles. Ce sont les districts, dont le territoire correspond généralement à celui des arrondissements électoraux, qui forment la trame fondamentale. Les districts sont au nombre de 19. Seize d'entre eux portent le nom d'un bourg ou d'une ville. Le plus vaste est celui d'Aigle avec 43 485 hectares et le plus petit celui de Rolle avec 4416 hectares. Souvent le territoire des districts actuels correspond à celui des bailliages bernois qui ont succédé aux seigneuries du Moyen Age.

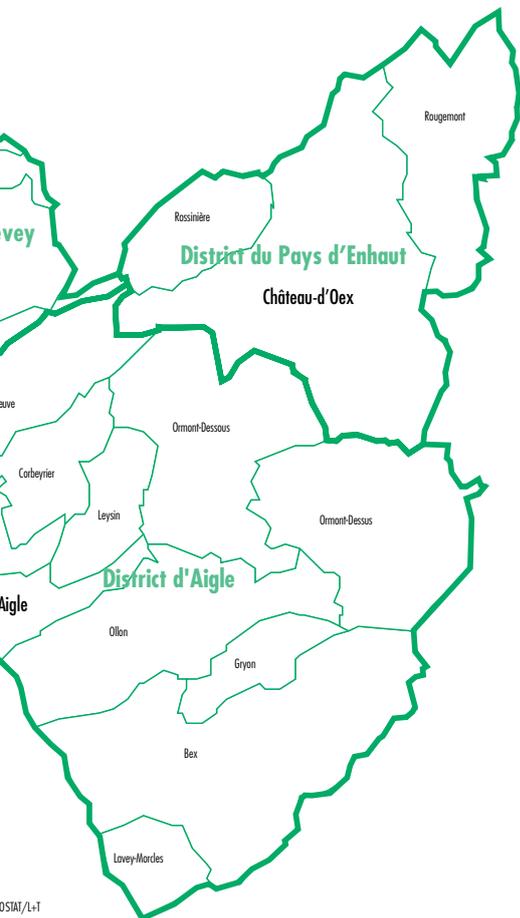
Ce découpage est appelé à changer très bientôt: en accord avec la nouvelle Constitution, le Grand Conseil est saisi d'un projet de loi instituant dix districts.

Du point de vue juridique, le district est une subdivision territoriale du canton, englobant un nombre variable de communes ou d'institutions sur lesquelles l'Etat exerce une surveillance. A cette fin, le Conseil d'Etat délègue une part de l'exercice de l'autorité publique supérieure à un magistrat désigné par lui: le préfet.

Les compétences du préfet peuvent être résumées comme suit:

- il est le représentant du Conseil d'Etat dans le district,
- il est un juge pénal (répressions des contraventions),
- il est l'homme des bons offices,
- il est responsable d'une circonscription administrative.

Le préfet joue souvent le rôle de porte-parole des intérêts du district auprès du gouvernement.



Organigramme

Ordre judiciaire

Tribunal cantonal

Signal 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 15 11 - fax 021 316 13 28

Tribunal administratif

Eugène-Rambert 15 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 12 50 - fax 021 316 12 51

Ministère public

Université 24 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 65 25 - fax 021 316 65 33

Charles-Louis Rochat

Anne-Catherine Lyon

Jean-Claude Mermoud

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Secrétariat général

Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 15 - fax 021 316 45 27

- **Sécurité informatique**
St-Martin 26 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 27 80 - fax 021 316 03 11
- **Police cantonale**
Centre Blécherette - 1014 Lausanne
Tél. 021 644 44 44 - fax 021 644 81 56
- **Pénitentiaire**
Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 48 00 - fax 021 316 48 44
- **Automobiles et navigation**
Grey 110 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 82 10 - fax 021 316 82 11
- **Sécurité civile et militaire**
Collion, 1305 Penthalaz
Tél. 021 316 51 02 - fax 021 316 51 05
- **Eaux, sols et assainissement**
Valentin 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 75 00 - fax 021 316 75 12
- **Forêts, faune et nature**
Vulliette 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 61 - fax 021 316 61 62
- **Environnement et énergie**
Boveresses 155 - 1066 Epalinges
Tél. 021 316 43 60 - fax 021 316 43 95
- **Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires**
Boveresses 155 - 1066 Epalinges
Tél. 021 316 43 43 - fax 021 316 43 00

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Secrétariat général

Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 30 30 - fax 021 316 30 41

- **Direction générale de l'enseignement obligatoire**
Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 32 01 - fax 021 316 32 19
- **Direction générale de l'enseignement postobligatoire**
Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 63 04 - fax 021 316 63 17
- **Direction générale de l'enseignement supérieur**
Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 35 01 - fax 021 316 35 06
- **Enseignement spécialisé et de l'appui à la formation**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 54 00 - fax 021 316 54 17
- **Protection de la jeunesse**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 53 53 - fax 021 316 53 30
- **Affaires culturelles**
Grand-Pré 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 07 40 - fax 021 316 07 50

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Secrétariat général

Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 04 - fax 021 316 41 67

- **Affaires extérieures**
Barre 2 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 44 11 - fax 021 316 44 14
- **Mise en oeuvre de la Constitution**
Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 31 - fax 021 316 45 35
- **Communes et relations institutionnelles**
Cité-Derrière 17 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 80 - fax 021 316 40 70
- **Juridique et législatif**
Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 45 - fax 021 316 45 59
- **Population**
Beaulieu 19 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 46 46 - fax 021 316 46 45
- **Aménagement du territoire**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 11 - fax 021 316 74 48

La Chancellerie d'Etat est rattachée au DIRE

Le DIRE assure les relations avec l'Ordre judiciaire et le Grand Conseil

Médiation administrative

Riponne 5 - cp 5485, 1002 Lausanne
Tél. 021 351 26 91 - fax 021 351 26 92

Médiation santé

Ruchonnet 57 - 1003 Lausanne
Tél. 021 316 09 87 - fax 021 316 09 89

Médiation judiciaire

Riponne 5 - cp 5485, 1002 Lausanne
Tél. 021 329 11 84 - fax 021 351 26 92

de l'Etat

Conseil d'Etat

Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Chancellerie d'Etat

Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Information et communication

Château 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 05 15 - fax 316 40 52

Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 46 - fax 021 316 25 69

Contrôle cantonal des finances

Trabandan 28 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 70 - fax 021 316 19 90

Archives cantonales

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 316 37 11 - fax 021 316 37 55

Grand Conseil

Secrétariat général : Château 6
1014 Lausanne
Tél. 021 316 05 00 - fax 021 316 40 19

Pierre-Yves Maillard

Jacqueline Maurer-Mayor

François Marthaler

Pascal Broulis

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Secrétariat général

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 40 - fax 021 316 50 69

Assurances sociales et hébergement

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 51 50 - fax 021 316 52 60

Prévoyance et aide sociales

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 52 21 - fax 021 316 52 38

Santé publique

Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 42 00 - fax 021 316 42 78

Hospices / CHUV

Bugnon 21 - 1005 Lausanne
Tél. 021 314 11 11 - fax 021 314 14 03

Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 19 - fax 021 316 60 37

Economie, logement et tourisme

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 21 - fax 021 316 61 52

Police cantonale du commerce

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 46 01 - fax 021 316 46 15

Logement

Caroline 7 bis - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 00 - fax 021 316 63 97

Emploi

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 04 - fax 021 316 60 36

Agriculture

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 62 00 - fax 021 316 62 07

Viticulture

Marcelin 29, cp 849 - 1110 Morges
Tél. 021 557 92 68 - fax 021 557 92 70

Vétérinaire

César-Roux 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 38 70 - fax 021 316 38 71

Education physique et sport

Maillefer 35 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 39 39 - fax 021 316 39 48

Egalité entre femmes et hommes

Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 24 - fax 021 316 59 87

Département des infrastructures (DINF)

Secrétariat général

Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 70 07 - fax 021 316 70 34

Unité du développement durable

Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 87 - fax 021 316 70 34

Routes

Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 71 10 - fax 021 316 71 19

Information sur le territoire

Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 60 - fax 021 316 24 84

Immeubles, patrimoine et logistique

Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 00 - fax 021 316 73 74

Centrale d'achats

En Budron B6 - Le Mont - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 41 - fax 021 316 41 38

Mobilité

Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 73 - fax 021 316 73 76

Améliorations foncières

Nord 7 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 64 - fax 021 316 64 58

Direction des systèmes d'information

Paix 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 79 - fax 021 316 25 52

Département des finances (DFIN)

Secrétariat général

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 20 10 - fax 021 316 20 09

Registre foncier

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 80 - fax 021 316 20 09

Impôts

Berne 46 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 21 21 - fax 021 316 21 40

Analyse et gestion financières

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 50 - fax 021 316 25 65

Autorité de surveillance des fondations

Valentin 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 82 - fax 021 316 34 99

Personnel

Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 19 - fax 021 316 19 26

Recherche et information statistiques

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - fax 021 316 29 50

Thèmes, organisation, prestations: une seule adresse, www.vd.ch

